

COMITE DIRECTEUR FEDERAL
Ouvert aux Président(e)s de Ligues Régionales
Dimanche 7 février 2010 – 9h00/12h00
POITIERS

Présents

Elisabeth BARRAUD, Jacky BAUDRAND, Daniel BAZOGE, Frank BIGNET, Pierre BIGOT, Jean-Loup BOUCHARD, Jean-Michel BUNIET, Jean-Pierre CAMBOT, Yves DEFONTAINE, Michel FAUBERT, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Pascal GODEL, Cédric GOSSE, Michel GRAZIETTI, Jean-Marc GROSSETETE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Denis JAEGER, Christophe LEGRAND, Philippe LESCURE, François LHUISSIER, Patrick LORIGNY, Denis MAIRE, Thierry MALPEL, Eric MEUNIER, Michelle MONSERAT, Patrick PORCHER, Alexandre PY, Christophe ROUALLAND, Jean-Claude SABATHE, Dominique SAGARY, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN, Serge TYBURN, Grégory VINCENT, Guy WUILLOT, Jean-Claude ZIENKIEWICZ.

Excusés

Daniel ALLANO, Anne-Zélie BARTHOD, Isabelle CAMOUS, Emmanuel CHABANNES, Valérie DELAGRANGE-GAUTHIER, Liala FOUMANN, Jean Louis GARDE, Gérald IACONO, Philippe LANG, Jacques LAPARADE, Lillian OLIVE, Patrick POULET, Andrée VIDIL.

Le Président Philippe LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Comité Directeur ainsi qu'aux Présidents de Ligues.

1. Approbation du Procès-verbal du Comité Directeur du 28 novembre 2009

Les membres du CDF ont été destinataires du Procès-verbal du Comité Directeur du 28 novembre 2009. Il ne fait l'objet d'aucune remarque ou demande de correction, il est adopté à l'unanimité.

2. Administration générale

2.1. Point licences

Avec 27.489 licences au 5 février 2010, la F.F.TRI. enregistre malgré les difficultés du début de saison une progression de 8,5% de date à date. Avec 628 clubs, la F.F.TRI. compte 14 clubs de plus qu'en fin de saison 2009.

2.2. V2 : Licences internet

Patrick SOIN fait le point sur l'avancée des travaux. Il est rappelé que si nous respectons le planning prévisionnel, la phase de test pourra démarrer au mois d'avril 2010. La mise en fonction est prévue pour le 1^{er} septembre 2010.

Le Président LESCURE précise que les tests seront réalisés bien sûr par les membres du groupe de travail, mais également par d'autres ligues volontaires.

Patrick SOIN effectue un point sur les fonctions prévues pour une saisie individuelle, un accès club et un accès ligue.

Saisie individuelle par Internet :

Afin de faciliter les demandes de licence par Internet :

- Il ne sera plus nécessaire de créer de compte
- Il ne sera plus obligatoire d'avoir un email
-

Les licenciés seront reconnus à l'aide des champs suivants : **nom, date de naissance, lieu de naissance**. En cas de non reconnaissance d'un licencié, par exemple en cas de date de naissance erronée dans notre base de données, le licencié devra se rapprocher de sa ligue pour faire corriger l'erreur.

Le **certificat médical** devant être rendu disponible bien avant la période de renouvellement/prise de licence, le demandeur de licence (hors licence dirigeant) pourra renseigner les champs « nom du médecin », « date du certificat médical », « type de certificat médical » au moment de sa demande de licence par Internet. S'il ne dispose pas de ces informations au moment de la demande de licence, ces données pourront être complétées par son club ou sa ligue.

Le demandeur de licence valide les informations communiquées et **il lui est directement proposé de télécharger son formulaire pré rempli de demande de licence (il n'y a pas d'envoi d'email)**.

Il sera possible en cas de « perte » de son formulaire de demande de licence, de le télécharger à nouveau en indiquant simplement son nom, sa date de naissance et son lieu de naissance.

En renseignant les champs suivants : **nom, date de naissance, lieu de naissance**, chaque demandeur de licence pourra savoir :

- Si la demande de licence est en attente de validation par la ligue
- Si la demande de licence a été validée par la ligue,
- Si la licence est en attente d'édition à la F.F.TRI.,
- Si la licence a été éditée par la F.F.TRI..

Dès que la licence aura été éditée par la F.F.TRI., il sera possible de télécharger et d'imprimer son **attestation de licence**. L'attestation étant valable 2 mois, la date de départ devra être la date de téléchargement.

Accès club :

Chaque ligue communiquera à ses clubs ré affiliés des codes d'accès pour leur permettre de se connecter à leur « compte club F.F.TRI. »

IMPORTANT : plusieurs personnes peuvent saisir simultanément des demandes de licences d'un même club en se connectant sur le « compte club ».

Avant la toute première saisie, le club devra vérifier et/ou corriger les informations le concernant :

- Coordonnées du siège social
- Coordonnées du contact club

Les documents suivants seront accessibles dans chaque compte « club » :

- Un mode d'emploi animé
- L'attestation d'affiliation du club à la F.F.TRI.
- Le formulaire de demande de mutation
- Le formulaire de demande de licence + la notice d'information assurance

Le club pourra effectuer un export Excel avec les informations relatives à ses licenciés (coordonnées, type de licence...).

Le club pourra savoir quels sont les membres qui ont effectué leur demande de licence par Internet

- Il aura accès au formulaire de licence pré rempli
- Il pourra modifier ou compléter les demandes effectuées par Internet

Le club pourra saisir les demandes de licence « **papier** », il renseignera également les données relatives au **certificat médical** et à l'éventuel **refus de souscription à l'assurance facultative « Individuel Accident »**.

Le club pourra savoir :

- Si la demande de licence est en attente de validation par la ligue
- Si la demande de licence a été validée par la ligue,
- Si la licence est en attente d'édition à la F.F.TRI.,
- Si la licence a été éditée par la F.F.TRI..

Dès que la licence aura été éditée par la F.F.TRI., le club pourra télécharger l'**attestation de licence** correspondante. L'attestation étant valable 2 mois, la date de départ devra être la date de téléchargement.

Jean-Marc GROSSTETE demande s'il est possible de rendre également accessible dans le compte club l'attestation de Responsabilité Civile. Patrick SOIN précise que ce document peut tout à fait être rendu disponible.

Accès ligue :

IMPORTANT : plusieurs personnes peuvent saisir simultanément des demandes de licences ou effectuer des validations de demande de licence en se connectant sur le « compte ligue ».

La F.F.TRI. affecte à chaque ligue des codes d'accès.

Chaque ligue peut effectuer 4 types d'opération via Internet :

- 1) Gérer les codes d'accès de clubs relevant du ressort de leur territoire
- 2) Se connecter sur les comptes « club »
- 3) Saisir des demandes de licence (de la même manière que le club)
- 4) Compléter (ou corriger) et valider les demandes de licence en attente

Pour ce qui concerne le point 4, il est prévu de pouvoir mettre en place un système de tri « multicritères » (par club et par nom par exemple) et il est prévu de mettre en place un moteur de recherche.

Mutation

Pour ce qui concerne les demandes de mutation, Patrick SOIN précise qu'elles ne seront pas informatisées :

- Un fichier PDF de demande de mutation sera rendu accessible dans chaque compte club et chaque compte ligue.
- Un fichier PDF sera proposé en téléchargement pour les personnes qui auraient souhaité changer de club par Internet.

3. Assemblée Générale Fédérale 2010

Elisabeth BARRAUD, Présidente de la Ligue Côte d'Azur, s'est portée candidate pour organiser la prochaine Assemblée Générale. L'AG était initialement programmée au début du mois de février 2011, la date ayant été décalée aux 19 et 20 février 2011, Elisabeth BARRAUD va devoir se rapprocher du lieu d'accueil pour s'assurer de la disponibilité des salles de réunion et de l'hébergement.

4. Réunions du Comité Directeur Fédéral 2010

Patrick SOIN présente le calendrier des réunions de Comité Directeur. Les réunions programmées sont les suivantes :

<i>Samedi 29 mai, de 9h30 à 19h :</i>	CD physique à Paris
<i>Mardi 12 octobre, à 18h30 :</i>	CD téléphoné RGF
<i>Samedi 16 octobre :</i>	CD physique à Paris
<i>Samedi 15 janvier 2011, de 8h à 18h :</i>	CD ouvert aux Présidents de Ligues
<i>Samedi 19 février 2011 :</i>	Assemblée Générale
<i>Dimanche 20 février 2011, de 9h à 12h :</i>	CD ouvert aux Présidents de Ligues

Patrick SOIN rappelle que toutes les dates de réunion sont disponibles sur GOOGLE AGENDA.

5. Date et lieu du Séminaire des Présidents de Ligues 2010

La Ligue Midi-Pyrénées est la seule à s'être portée candidate pour organiser le Séminaire des Présidents de Ligues. Cette candidature est validée par le CDF. Le Séminaire des Présidents de Ligues aura donc lieu à Toulouse les 19, 20 et 21 novembre 2010.

6. Informations : Direction technique Nationale et Vie Sportive

6.1. Parcours de l'Excellence Sportive

Le Parcours de l'Excellence Sportive a été validé par le Ministère. L'ambition fédérale est de redonner du sens au mot « performance », de généraliser la culture de performance et de former une équipe afin de bâtir un projet au service de la performance.

Afin d'expliquer le contexte actuel, Frank BIGNET établit un bilan de l'olympiade 2005-2008 et remarque qu'il y a eu une progression du nombre de médailles mais une incapacité à performer sur les Championnats du Monde Elite et aux Jeux Olympiques. Par ailleurs, il note un manque de liens entre la filière (1 pôle France et 2 pôles Espoirs) et la pré-filière (les clubs formateurs, les sections sportives, le PNDA et le Class Triathlon).

Le PES est un projet au service de la performance où la performance est valorisée et est filtre des décisions et où la singularité du chemin vers la performance est acceptée.

A court terme, l'objectif est de performer aux J.O de Londres et, à long terme, d'améliorer le niveau de performance des athlètes identifiés et de favoriser l'éclosion d'athlètes à potentiel. Les objectifs intermédiaires sont d'obtenir des résultats annuels sur des compétitions de référence et une progression personnelle.

Le but est d'accompagner au mieux chaque athlète identifié en partant de son environnement pour aller vers son projet de performance. Pour cela, il sera nécessaire d'inscrire ces actions dans le respect des différents systèmes d'organisation de chaque athlète, de définir des objectifs précis servant de balisage pour atteindre la finalité de performance à Londres. Par ailleurs, en évoluant en deçà des objectifs, l'athlète ne sera plus accompagné par la fédération. Il lui appartiendra, malgré tout, de retrouver le niveau de performance attendu pour revenir dans la dynamique fédérale.

Pour 2012, il faudra donc travailler à améliorer les méthodes d'entraînement, dynamiser les structures fédérales existantes, organiser les structures privées et familiales, accompagner les entraîneurs de SHN dans le développement de leur expertise, approfondir l'analyse de l'activité, développer les relations avec les clubs et les employeurs (suivi socio professionnel), consolider les rapports avec les instances internationales, maîtriser la communication de l'Equipe de France.

L'organisation devra tenir compte des spécificités en les respectant. Et ainsi associer le sportif et/ou sa structure au projet de performance et avoir une triple appropriation du PES. Un système performant doit être en constante adaptation avec un contexte évolutif et mener conjointement différents plans d'actions avec des objectifs à plus ou moins long terme.

En ce qui concerne le devenir des pôles, le pôle de Nancy sera mis en sommeil à la rentrée 2010 pour une réouverture en 2011 ou la création d'un pôle régional. Du côté des pôles de Boulouris et de Montpellier, le but est d'implanter à la fois un pôle Espoir et un pôle France sur ces deux CREPS.

6.2. Directives Techniques Nationales

Les directives de la Direction Technique Nationale sont projetées et elles seront également transmises aux ligues afin qu'elles puissent également se les approprier.

1) La première action est la promotion du sport pour le plus grand nombre.

- L'objectif n°1 est la poursuite de l'accroissement du nombre de clubs, de licenciés et d'épreuves.
- L'objectif n°2 est la poursuite de la diversification des pratiques pour des publics identifiés.
- L'objectif n°3 est le renforcement du partenariat avec les autres fédérations.

2) La seconde action est le développement du sport de Haut Niveau.

- L'objectif n°1 est de performer tout d'abord sur la Série Championnat du Monde et sur le Championnat d'Europe.
- L'objectif n°2 est de préparer la relève.
- L'objectif n°3 est de dynamiser les structures fédérales.
- L'objectif n°4 est de performer sur les Championnats du Mode de Triathlon LD et de Duathlon CD.
- L'objectif n°5 est de développer les relations internationales.

3) La troisième action concerne le sport et la santé : prévention par le sport et protection des sportifs. L'objectif est de contribuer à l'optimisation de la santé des SHN.

4) La quatrième action est l'accompagnement de l'emploi, la professionnalisation et la formation.

- L'objectif n°1 est d'animer un Centre National de Formation.
- L'objectif n°2 est de favoriser la professionnalisation de l'encadrement
- L'objectif n°3 est d'assurer la formation des CTN, des CTL et des entraîneurs des SHN.

6.3. Taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage a pour but de financer le développement des premières formations technologiques et professionnelles. Elle est due principalement par les entreprises employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale. Son montant est calculé sur la base des salaires versés par ces employeurs.

Le taux de droit commun de la taxe d'apprentissage est de 0.5 % de la masse salariale. Les employeurs doivent verser leur taxe d'apprentissage sous forme de dépenses "libératoires", auprès d'un organisme collecteur au plus tard le 1er mars.

Frank BIGNET attire l'attention des membres du CDF et des Présidents de Ligues sur la possibilité de flécher une partie de leur taxe d'apprentissage, et éventuellement celles de leurs partenaires, vers un **Centre de Formation des Apprentis** clairement identifié et de contribuer ainsi au financement de la formation fédérale.

En effet, chaque année, les entreprises doivent consacrer à l'apprentissage proprement dit un quota égal à 52% du montant de leur taxe d'apprentissage. Ce quota peut être constitué des dépenses libératoires suivantes :

- versement au titre du Fond National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage (FNDMA) égal à 22 % (ou 12 % dans les départements d'outre-mer) de la taxe d'apprentissage. Ce versement doit être effectué préalablement à toutes les autres dépenses libératoires. Il doit être effectué par l'intermédiaire d'un organisme collecteur qui le reversera intégralement au Fond National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage (FNDMA) créé à cet effet.
- **concours apportés aux Centres de Formation des Apprentis (CFA)** ou aux sections d'apprentissage.

Ainsi, Frank BIGNET invite les personnes présentes à orienter une partie de leur taxe d'apprentissage vers le **Centre de Formation des Apprentis d'Aix-en-Provence** afin de permettre un autofinancement de la formation DEJEPS qui comprend : 9000 € de droit de formation par stagiaire, la rémunération des conférenciers et des intervenants, l'aménagement de locaux à finalité pédagogique et professionnelle, l'acquisition d'équipements pour les formations, l'achat de matériels pédagogiques (supports multimédia et informatiques, documentations...) et la mise en œuvre de la Formation Ouverte et à distance (FOAD).

6.4. Point d'information action de développement

F.F.TRI. / F.F.H. :

Un projet de convention avec la Fédération Française Handisport est en cours de rédaction.

Challenge national Handisport :

Ce challenge rassemble les triathlètes français handisports qui souhaitent concourir pour le titre de « Vainqueur du Challenge National ». 5 étapes sont prévues pour cette édition, contre 3 seulement pour l'édition 2009.

Triathlon au féminin :

L'opération « Triathlon au féminin » sera lancée par une épreuve organisée le jour de la fête des mères. Les autres épreuves auront lieu tout au long du mois de juin.

6.5. Professionnalisation des ligues régionales

En 2009, il y a eu 19 ligues inscrites dans le dispositif. 4 ligues n'étaient pas dans le dispositif mais ont précisé leur engagement. En 2010, le critère du nombre de mois passés dans la structure a été supprimé pour ne retenir que le nombre d'heures de travail hebdomadaire.

Pour cette année, 22 ligues sont concernées par le dispositif et 4 ligues ne souhaitent pas s'y engager. Ces 4 ligues ne recevront pas d'aide à la professionnalisation.

L'action avec les ligues régionales s'inscrit dans la transversalité dans de nombreux dossiers : orientation DTN, développement fédéral, etc. C'est dans la précision du projet de la ligue qu'il est possible d'ancrer les choses et créer des emplois.

Pour les ligues qui hésitent à franchir le pas d'une embauche, Cédric GOSSE précise que des petites ligues se sont lancées et y sont parvenues. La fédération est à la disposition des ligues pour les accompagner.

6.6. Cotisation formation professionnelle continue

Chaque employeur doit concourir au développement de la formation professionnelle continue en faveur de son personnel ou de demandeurs d'emploi. Des actions de formation sont donc financées par le versement d'une participation annuelle calculée sur le total des rémunérations des salariés de l'entreprise.

Hors les versements des contributions relatives aux différents Congés Individuels de Formation (CDI, CDD, Bénévoles) obligatoirement collectés par l'OPCA UNIFORMATION, toutes les autres contributions (plan de formation, professionnalisation) peuvent être versées soit à l'OPCA UNIFORMATION, soit à l'OPCA AGEFOS-PME.

Michelle MONSERAT invite les Présidents de Ligue à verser leurs contributions au même OPCA que celui choisi par la F.F.TRI. (AGEFOS PME) afin de faciliter le financement des formations collectives et le financement des formations de bénévoles.

Denis MAIRE, Président de la Ligue de Bourgogne, ne partage pas cette analyse et précise que l'OPCA AGEFOS-PME n'a pas été en mesure d'assurer le financement de formation en fin d'année. Il ajoute qu'il est préférable de se diriger vers l'OPCA UNIFORMATION pour assurer la formation des bénévoles.

Michelle MONSERAT ajoute que le fonctionnement des caisses régionales UNIFORMATION et AGEFOS PME varie peut-être d'une région à l'autre. Le choix de l'OPCA relevant au final de la responsabilité de chacune des ligues, Michelle MONSERAT rappelle la date limite de versement : le 28 février 2010.

7. Présentation des clubs de D1 et D2 des clubs de triathlon / duathlon

Dominique FRIZZA présente la liste des clubs de D1/D2 de Triathlon et Duathlon :

D1 HOMMES DE TRIATHLON		D1 FEMMES DE TRIATHLON	
1 à 5	EC SARTROUVILLE	1 à 5	BEAUVAIS TRI
6 à 10	BEAUVAIS TRI	6 à 10	POISSY TRI
11 à 15	LAGARDERE PARIS RACING	11 à 15	TRI CLUB CHATEAUROUX 36
16 à 20	POISSY TRIATHLON	16 à 20	MONTPELLIER AGGLO TRI
21 à 25	ROUEN TRIATHLON	21 à 25	CHARLEVILLES TRI ARDENNES
26 à 30	METZ TRIATHLON	26 à 30	TCG 79 PARTHENAY
31 à 35	LES SABLES VENDEE TRIATHLON	31 à 35	TRI OLYMPIQUE CLUB CESSONNAIS
36 à 40	SAINTE GENEVIEVE TRIATHLON	36 à 40	BRIVE LIMOUSIN TRIATHLON
41 à 45	SAINT RAPHAEL TRIATHLON	41 à 45	SAINT AVERTIN SPORT 37
46 à 50	MONTLUCON TRIATHLON	46 à 50	TRI CLUB NANTAIS
51 à 55	MULHOUSE OLYMPIQUE TRIATHLON	51 à 55	STADE POITEVIN TRIATHLON
56 à 60	TCG 79 PARTHENAY	56 à 60	SAINTE GENVIEVE TRIATHLON
61 à 65	ST JEAN DE MONTS VENDEE TRI	61 à 65	LA ROCHELLE TRIATHLON
66 à 70	BESANCON TRI	66 à 70	OSML NATATION
71 à 75	VERSAILLES TRI		
76 à 80	GT VESOUL HTE SAONE		

D2 HOMMES DE TRIATHLON		D2 FEMMES DE TRIATHLON	
1 à 5	AUTUN TRIATHLON	1 à 5	ASM SAINT ETIENNE TRI 42
6 à 10	TRI OLYMPIQUE CLUB CESSONNAIS	6 à 10	ISSY LES MOULINEAUX TRIATHLON
11 à 15	TRI SUD 18	11 à 15	CRV LYON
16 à 20	CRV LYON	16 à 20	DIJON TRIATHLON
21 à 25	STADE POITEVIN TRIATHLON	21 à 25	LAGARDERE PARIS RACING
26 à 30	FAST GUEBWILLER	26 à 30	TRI VAL DE GRAY
31 à 35	TRI LITTORAL 59	31 à 35	LES PIRANHAS
36 à 40	VITOLLES TRIATHLON	36 à 40	TRICASTIN TRI CLUB
41 à 45	NEUVES MAISONS TRI 54	41 à 45	NOYON PUISSANCE 3
46 à 50	BRIVE LIMOUSIN TRIATHLON	46 à 50	AUTUN TRIATHLON
51 à 55	ASM SAINT ETIENNE TRI 42	51 à 55	VALENCE
56 à 60	CAEN TRIATHLON	56 à 60	SAINT RAPHAEL TRIATHLON
61 à 65	LES PIRANHAS	61 à 65	BREST TRIATHLON
66 à 70	LA ROCHELLE	65 à 70	TRIATHLON 12
71 à 75	VALENCE		
6 à 80	TRIATHLAIX		
81 à 85	TRI CLUB LIEVIN		
86 à 90	TRI CLUB BAIE DE SOMME		

D1 HOMMES DE DUATHLON		D1 FEMMES DE DUATHLON	
1 à 5	CLUB TRI MARVILLE 55	1 à 5	TRI OLYMPIQUE CLUB CESSONNAIS
6 à 10	ESM GONFREVILLE L'ORCHER	6 à 10	ISSY les MOULINEAUX TRI
11 à 15	LES TRITONS MELDOIS	11 à 15	COTES D'OPALE TRI CALAIS
16 à 20	TRI OLYMPIQUE CLUB CESSONNAIS	16 à 20	LES PIRANHAS
21 à 25	TRI du PAYS GRASSOIS	21 à 25	LES TRITONS MELDOIS
26 à 30	TRI SAINT AMAND DUN 18	26 à 30	METZ TRI
31 à 35	COTE D'OPALE TRI CALAIS	31 à 35	CLUB DES NAGEURS DE PARIS
36 à 40	ECA CHAUMONT TRI DUATHLON	36 à 40	TRIATH'LONS
41 à 45	VITROLLES TRI	41 à 45	ISTRES SPORTS TRI
46 à 50	CLUB des NAGEURS de PARIS	46 à 50	RENNES TRI
51 à 55	TC JOUE les TOURS		
56 à 60	RENNES TRI		
61 à 65	METZ TRI		
66 à 70	LES PIRANHAS		

D2 HOMMES DE DUATHLON			
1 à 5	ASFAS TRI	66 à 70	ST LAURENT NOUAN TRIATHLON
6 à 10	CHARTRES METROPOLE TRI	71 à 75	AVIGNON LE PONTET TRIATHLON
11 à 15	ISSY TRI	76 à 80	BILLOM TRIATHLON
16 à 20	TRIATH'LONS	81 à 85	ENVY EPINAY TRIATHLON
21 à 25	ROUEN TRI	86 à 90	RACING CLUB D'ARRAS TRIATHLON
26 à 30	MAT 72	91 à 95	SENART TRIATHLON
31 à 35	CAMBRAI TRI	96 à 100	ST GENEVIEVE TRIATHLON
36 à 40	EVREUX AC TRI	101 à 105	DTP AUBAGNE
41 à 45	CAEN TRI	106 à 110	OSML NATATION
46 à 50	VERSAILLES TRI	111 à 115	TRI CLUB CHATELLERAULT
51 à 55	LES LIONS de ST MARCEL	116 à 120	FLERS TRIATHLON
56 à 60	TRI SANNOIS FRANCONVILLE	121 à 125	REIMS TRIATHLON
61 à 65	ASCE TRIATHLON	126 à 130	CLUB ATHLETIC PERIGUEUX TRIATHLON

Ces listes sont validées à l'unanimité par les membres du CDF.

8. Affaires Internationales

Suite au décès subit du Président de l'ETU, Emilio Di Toro, en novembre dernier, une présidence par intérim a été mise en place. Des élections sont programmées en juillet prochain en Irlande.

Le Bureau Exécutif de l'ETU a choisi de proposer la candidature du trésorier actuel, Philip Schädler (également Président de la Fédération de Triathlon du Lichtenstein), à ce poste et a demandé à Denis JAEGER de se présenter au poste de trésorier de l'ETU. Denis JAEGER n'a pas encore accepté cette proposition et souhaite consulter le CDF à ce sujet.

Philippe LESCURE propose au CDF de soutenir la candidature de Denis JAEGER pour le poste de trésorier de l'ETU.

Jacky BAUDRAND demande s'il serait plus opportun de proposer la candidature de Denis JAEGER au poste de Président de l'ETU. Selon Philippe LESCURE, cette orientation serait contre-productive, il est nécessaire de respecter le choix du Bureau Exécutif. Denis JAEGER ajoute que cela serait prématuré et assure que l'ETU a bien compris le rôle que la France souhaite jouer sur la scène internationale.

Les membres du CDF valident à l'unanimité la candidature de Denis JAEGER au poste de trésorier de l'ETU.

9. Questions diverses

Pass journée 2009 – ligue de Bretagne

Jean-Michel BUNIET regrette l'absence d'Andrée VIDIL, Présidente de la ligue de Bretagne, car elle est directement concernée par sa question, il souhaite savoir pourquoi aucun pass journée n'a été déclaré par la ligue Bretagne à la fin de la saison 2009.

Patrick SOIN précise que, comme pour la plupart des ligues, plusieurs relances ont été effectuées mais au final, la ligue de Bretagne est la seule à ne nous avoir déclaré aucun pass journée, et ce sans explication complémentaire. Philippe LESCURE, qui ne dispose pas de la réponse, propose que la ligue de Bretagne soit interrogée par courrier.

Les membres du Comité Directeur approuvent cette proposition à l'unanimité.

Championnat d'Europe U23

Jean-Michel BUNIET fait savoir que la ville de DUNKERQUE engage une réflexion pour étudier les possibilités d'organisation d'un championnat d'Europe U23.

Développement Durable

LDE fournira aux organisateurs présents dans le calendrier des outils pour faciliter leurs démarches en faveur du développement durable (gobelets en carton par exemple).

Jury d'appel sur les sélectifs Jeunes

Patrick LORIGNY, Président de la ligue Poitou Charentes, souhaite savoir comment sera composé le jury d'appel à l'issue des 1/2 finales jeunes de triathlon, sachant que plusieurs ligues participent à la même 1/2 finale.

Pour ce qui concerne les épreuves sélectives, Jean-Michel BUNIET précise que la Réglementation Sportive prévoit que « les membres du jury d'appel sont désignés par le Président de la ligue organisatrice, ou son représentant, avant le départ de la course. »

Kid Iron Tour

Après une remarque d'Elisabeth BARRAUD, Présidente de la ligue Côte d'Azur, concernant le Kid Iron Tour, Cédric GOSSE précise qu'il avait été rappelé à Jean-Pierre GALLY la nécessité de se mettre en rapport avec les Présidents de ligues avant la mise en place des étapes du Kid Iron Tour.

Cédric GOSSE demande aux présidents de ligue de lui faire remonter par email toutes les problématiques qu'ils rencontrent dans le cadre de leurs relations avec l'organisation du Kid Iron Tour sur le territoire de leur ressort. Tous ces points seront abordés lors de la prochaine réunion du comité de coordination.

Cédric GOSSE rappelle aux Présidents de Ligues sont seuls compétents pour refuser l'agrément fédéral si ils considèrent que les règles fédérales ne sont pas respectées. Il est néanmoins précisé que les étapes du Kid Iron Tour peuvent s'organiser sans l'aval des ligues dans la mesure où aucune grille de prix n'est distribuée.

Philippe LESCURE clôture la séance à 12h00 et remercie les membres du CDF et les Présidents de Ligues de leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Patrick SOIN
Secrétaire Général

COMITE DIRECTEUR FEDERAL
Samedi 29 mai 2010 – 9h00/17h30
PARIS

Présents

Jacky BAUDRAND, Frank BIGNET, Pierre BIGOT, Jean-Michel BUNIET, René CAILLET, Isabelle CAMOUS, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Pascal GODEL, Jean-Marc GROSSETETE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Gérald IACONO, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, François LHUISSIER, Michelle MONSERAT, Jean-Claude SABATHE, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN,.

Excusés

Elisabeth BARRAUD, Anne-Zélie BARTHOD, Jean-Loup BOUCHARD, Valérie DELAGRANGE-GAUTHIER, Liala FOUMANN, Cédric GOSSE, Philippe LANG, Jacques LAPARADE, Christophe LEGRAND, Alexandre PY, Dominique SAGARY, Grégory VINCENT

Le Président Philippe LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Comité Directeur Fédéral (CDF).

1. Secrétariat Général / Administration Générale

1.1 Approbation du PV du Comité Directeur du 07 février 2010.

Le CDF approuve à l'unanimité le PV du Comité Directeur du 7 février 2010.

1.2. Point licences

Le seuil des 30.000 licenciés a été dépassé, la F.F.TRI. compte 30.422 licenciés. De date à date, la F.F.TRI. enregistre une progression du nombre de ses licenciés de 8,9%, soit 2475 licenciés de plus qu'au 27 mai 2009.

Le nombre de clubs progresse également, la F.F.TRI. compte 637 clubs affiliés contre 614 en fin d'année dernière.

1.3. Saisie des licences pas Internet

Patrick SOIN indique que la F.F.TRI. et ISIMEDIA ont échangé plusieurs fois sur le contenu du dossier de spécifications, que des corrections et précisions ont été régulièrement apportées. La plus grande partie de ce dossier a été validée par la F.F.TRI. fin avril – début mai, et la partie « gestion club, ligue, F.F.TRI. » a été corrigée et validée mi-mai, après une réunion du groupe de travail sur ce sujet.

La période de test en interne, au niveau du service adhésions, a démarré et elle sera étendue aux huit ligues tests dès que les corrections demandées auront été effectuées.

A la demande de Jean-Marc GROSSETETE, un filtre complémentaire sera ajouté à l'interface d'administration : filtre par département.

Par mesure de sécurité et sur recommandation de notre prestataire, le dispositif de demande de licence sera ouvert progressivement aux ligues régionales sur la période de septembre, par exemple 5 ligues la première semaine de septembre puis 5 ligues supplémentaires par semaine.

Patrick SOIN rappelle que la demande de licence pourra être effectuée de deux manières différentes :

- soit par Internet
- soit par papier, les clubs disposeront d'un formulaire qu'ils pourront dupliquer

Pour la prochaine version de ce dispositif, notamment si il intègre davantage de fonctionnalités gérées pour l'instant par un logiciel spécifique, Pierre BIGOT préconise de d'abord revoir nos procédures administratives, de les alléger pour gagner en productivité avant de les transposer sur informatique.

1.4. Séminaire des Présidents de Ligues Régionales

Le Séminaire des Président(e)s de Ligues Régionales aura lieu les 20 et 21 novembre, à Toulouse. La réunion et l'hébergement auront lieu à l'hôtel Mercure.

Quelques points ont d'ores et déjà été évoqués pour l'ordre du jour : un thème sur le budget, sur les assurances, sur les droits de licence manifestation. Tout comme l'an passé, deux ou trois Présidents de ligues seront retenus pour présenter un projet, ou une action en cours au sein de leur ligue, innovant ou particulièrement intéressant en matière de développement.

1.5. Assemblée Générale Fédérale février 2011

L'Assemblée Générale Fédérale aura lieu le samedi 19 février 2011 à St Raphaël.

1.6. Proposition nouvel assureur fédéral

Patrick SOIN précise que la F.F.TRI. a lancé une mise en concurrence sur le secteur des assurances et que le BDF a nommé un groupe de travail pour étudier les différentes offres et proposer une orientation en terme de choix d'assureur pour les saisons à venir.

Des informations complémentaires et des corrections ayant été demandées à l'issue d'une réunion tenue le 19 mai dernier en présence successivement de MARSH et d'ALLIANZ, les analyses des différentes propositions ne sont pas encore achevées et il n'est donc pas possible de valider aujourd'hui le « futur » assureur de la F.F.TRI..

Il est cependant précisé que seuls deux assureurs restent encore en lice : LE GAN, par l'intermédiaire du courtier MARSH, et ALLIANZ.

La décision finale devant intervenir avant la fin du mois de juin afin de permettre à la F.F.TRI. de mettre à jour tous ses documents (affiliation club, licence, notice d'information assurance...), le Président LESCURE propose aux membres du CDF de tenir un Comité Directeur téléphonique avant cette date pour traiter de cette question. Les membres du CDF approuvent cette proposition à l'unanimité.

Pour le prochain appel d'offre, Jean-Michel BUNIET et Emmanuel CHABANNES, tous deux membres du groupe de travail « assurance », préconisent :

- de le gérer en direct sans passer par un intermédiaire
- de nous y prendre encore plus tôt, au moins un an avant l'échéance du contrat en cours

1.7. Personnel fédéral

Patrick SOIN indique qu'Audrey GANDELIN est arrêtée pour cause de grossesse, et qu'elle est remplacée jusqu'à la fin du mois d'octobre 2010 par Mlle Ouria SIDI MOUSSA.

Par ailleurs, Patrick SOIN précise qu'un débat a eu lieu en BDF en ce qui concerne le personnel fédéral et qu'il a été acté qu'il ne devait y avoir qu'une seule personne en charge du personnel : Guillaume FRITSCH, Directeur Administratif et des Ressources Humaines.

Patrick SOIN précise également qu'un changement de statut pour certains salariés est à l'étude.

2. Trésorerie Générale

2.1. Créances au 30 avril 2010

Quelques ligues n'ont encore réglé leurs factures, 3 ligues ont demandé des facilités de paiement.

Les créances ne présentent pas de difficultés particulières et font l'objet d'un suivi régulier.

2.2. Suivi budgétaire au 30 avril 2010

Denis JAEGER présente et commente le tableau du suivi budgétaire :

- Il attire l'attention de l'assemblée sur le fait qu'il manque encore beaucoup de produits sur le triathlon de Paris et précise qu'il est urgent de trouver des partenaires.
- Il indique qu'un certain nombre de formations d'arbitres étaient prévues lors de la construction du budget avec des rentrées d'argent en parallèle versées par l'OPCA AGEFOS-PME. Les formations et les dépenses correspondantes ont bien eu lieu, mais la F.F.TRI. a appris très récemment qu'aucun versement de la part d'AGEFOS-PME ne serait effectué, dans

la mesure où seules les formations de dirigeants, président, secrétaire, trésorier, pouvaient être prises en charge. Il invite donc à la prudence pour toutes les estimations de rétrocession d'argent dans ce domaine.

· Suite à la très récente discussion de la convention d'objectifs avec le Ministère de la Santé et des Sports, il précise que le suivi budgétaire sera très prochainement mis à jour.

3. Marketing / Communication

3.1. Soirée ADIDAS

Une soirée privée avec nos partenaires est envisagée avec le magasin ADIDAS des Champs Elysées. Elle pourrait avoir lieu en décembre.

3.2. 30.000ème licencié

La 30.000ème licenciée est une femme de 32 ans, Laetitia GOMES, du club U.A. TARBES (ligue Midi Pyrénées). Une opération de communication sera mise en place autour de cet événement.

3.3. Développement site Internet

Frank GASQUET précise qu'il a déjà reçu plusieurs devis de site Internet et que le budget de construction des six sites demandés devrait avoisiner les 40 à 50.000 euros.

Gérald IACONO et Pierre BIGOT recommandent de consulter également deux prestataires avec lesquels ils ont déjà été amenés à travailler. Aucun devis n'ayant encore été validé, les deux prestataires peuvent donc tout à fait être consultés. Le cahier des charges leur sera transmis dès lundi 1^{er} juin 2010.

Frank GASQUET précise également que la création d'un emploi (avec possibilité d'étudier la piste de l'alternance) sera obligatoire pour faire vivre le site et pour animer les réseaux sociaux, sans création d'emploi il sera inutile de changer de site Internet.

Afin de financer une partie de l'évolution du site Internet, et une partie du salaire de l'emploi associé, Frank GASQUET propose au BDF :

- De prévoir la possibilité de faire de la publicité sur le site Internet
- De réduire le nombre d'envois postaux du magazine TRIATHLETE MAGAZINE, au lieu d'adresser quatre fois par an le magazine à chaque foyer de licencié(s), ne réaliser que deux ou trois envois annuels

Les membres du CDF valident à l'unanimité la possibilité de faire de la publicité sur notre site Internet et valident à la majorité la réduction progressive du nombre d'envois postaux du magazine TRIATHLETE MAGAZINE, à deux fois par an au lieu de quatre.

3.4. Dispositif de diffusions nouvelles affiches

Des dépliants et des affiches ont été envoyés aux différents présidents de ligues. Ces documents sont utilisables par tous (ligues et clubs) et seront utilisés jusqu'en 2013.

Frank GASQUET présente également les nouveaux outils de communication utilisés sur les Grandes Epreuves : banderole, oriflamme, arche d'arrivée, etc... Les fichiers sont disponibles pour les ligues qui en souhaiteraient une déclinaison régionale.

Pascal GODEL, également Président de la Commission Nationale d'Arbitrage, fait savoir que le choix de la photo pour la plaquette « Duathlon » n'est pas approprié car les ceintures porte dossard sont interdites en duathlon. Ce point n'avait malheureusement pas été remarqué au moment de la construction de cette plaquette, Frank GASQUET propose de soumettre les photos au Président de la Commission Nationale d'Arbitrage avant intégration aux supports de communication pour vérifier les éventuelles incompatibilités pouvant exister avec notre Réglementation Sportive.

4. Vie sportive / Direction Technique Nationale

4.1. Triathlon de PARIS 2010

Il y a à ce jour 1395 inscrits, 25 à 30 exposants sont confirmés.

La conférence de presse a eu lieu en présence de la marraine Nathalie SIMON, suivie d'une petite épreuve découverte avec la participation de Nathalie SIMON et de notre DTN, Frank BIGNET.

La ville de Paris et la préfecture soutiennent fortement cette épreuve en mettant beaucoup de moyens à disposition.

L'animation Kid Iron Tour aura lieu au pied du village des exposants.

Philippe LESCURE évoque, à terme, la possibilité d'organiser un championnat du Monde à Paris. Certes, cela apportera un certain nombre de contraintes liées au respect du cahier des charges ITU, mais cela permettrait d'obtenir davantage de soutien financier, notamment du Ministère de la Santé et des Sports qui ne peut subventionner qu'un événement à label international.

4.2. Convention d'objectifs Ministère / F.F.TRI.

Le Président LESCURE rend compte de son rendez-vous avec le Ministère de la Santé et des Sports de la veille, 28 mai 2010, au cours duquel la convention d'objectifs a été discutée et défendue.

Le Ministère de la Santé et des Sports est particulièrement satisfait des résultats de notre fédération, tous les objectifs partagés ont été remplis, voire dépassés :

- sur le plan sportif : d'après les critères du Ministère, nous sommes classés au premier rang mondial. Toutefois, il est nécessaire d'interpréter ses résultats de manière globale. Certains résultats sont encore à améliorer.
- sur le plan du développement : nous faisons partie des deux fédérations qui remplissent le mieux leurs objectifs en terme de développement,
- sur le plan financier : le Ministère nous félicite pour la bonne santé financière de la F.F.TRI.
- sur le plan du développement durable : notre fédération est bien placée par rapport aux autres fédérations.

Le montant de la subvention est quasiment équivalent à celui de l'année passée, avec une petite augmentation (3000 €), mais augmentation tout de même, ce qui est à souligner dans le contexte actuel plutôt à la baisse pour l'ensemble des fédérations. Le montant de la subvention ministérielle 2010 est porté à 692.500 € et les indemnités de sujétions des CTS s'élèvent à 49.195 €.

Philippe LESCURE remercie Frank BIGNET, Stéphane ZIMMER, Laurent MASSIAS et leur équipe pour le travail réalisé.

Frank BIGNET précise que la mise à jour des lignes du suivi budgétaire sera finalisée sous deux semaines au regard de la subvention accordée.

Frank BIGNET indique que l'augmentation globale est de 0,4% par rapport à l'année passée, rappelle les quatre grandes actions portées par le Ministère et l'évolution du montant de la subvention sur chacune d'entre-elles :

- **action 1, l'accès du sport au plus grand nombre** : la subvention s'élève à 49.600 €, ce qui représente une légère baisse par rapport à l'an passé où une grande partie de l'enveloppe avait permis la prise en charge du logiciel de prise de licence en ligne. Cela laisse un nombre d'actions plus importants à conduire pour 2010.
- **action 2, le sport de haut niveau** : la subvention s'élève à 514.000 €, soit 12.000 € de plus affectés en grande partie sur la préparation de la relève,
- **action 3, la protection de la santé** : la subvention baisse de 7000 € mais cela ne représente pas une réelle perte puisqu'elle est liée au nombre moins important de SHN inscrits sur la liste ministérielle ayant l'obligation de mettre en place le Suivi Médical Réglementaire,
- **action 4, la formation** : la subvention augmente de 5000 € par rapport à l'année passée, soit un montant de 54.000 €

4.3. Labellisation Ecole de triathlon***

Le Directeur Technique National, Frank BIGNET, présente les propositions relatives au label « Ecole de Triathlon*** », afin de positionner les structures titulaires de ce label dans le Parcours de l'Excellence Sportive (PES) dès 2013 si possible.

Les propositions faites tiennent compte pour partie des exigences fixées sur les deux premiers niveaux (Ecole de Triathlon * et **) pour conserver une logique progressive et de continuité mais font apparaître un niveau d'exigence bien supérieur témoignant d'une philosophie différente, avec une orientation forte vers la pratique compétitive et la performance.

La réflexion est organisée autour des points suivants : le projet de club, le fonctionnement de la structure, l'effectif « jeune », la vie sportive et la qualification de l'équipe pédagogique.

Les propositions formulées par le DTN pour devenir Ecole de Triathlon*** sont les suivantes :

1) Le projet de club

- le club devra obligatoirement définir un **projet sportif** précisant les différentes étapes de formation (« parcours du jeune triathlète ») et les indicateurs de réussite. Le projet sportif devra être validé par la Direction Technique Nationale. Il s'agit d'un document structurant, souvent exigé, notamment dans le cadre de demandes de subventions (CNDS, contrats d'objectifs...) et qui permet d'avoir une lecture fine de la démarche de formation sportive du club.

2) Le fonctionnement du club

- le club devra avoir un minimum de 10% de son effectif jeune engagé dans les formations (BF5, arbitrage, bénévoles)
- le club devra avoir accès à différentes infrastructures sportives (une piscine, une piste d'athlétisme, une salle de musculation et/ou un gymnase).
- Le club devra être en capacité d'assurer à minima, l'encadrement hebdomadaire de 5 séances de natation et 5 séances réparties librement dans les autres activités (Vélo, course à pied, PPG...)

3) L'effectif jeune

- le club devra compter au moins 30 licenciés « jeunes » (mini poussin à junior). En effet, l'analyse statistique montre que les clubs qui sont en capacité de faire émerger un niveau de pratique élevé chez certains jeunes s'appuient sur un effectif conséquent. En 2010, sur les 107 clubs labellisés « Ecole de Triathlon ** », 54 disposent d'un effectif jeune supérieur à 30.
- le club devra identifier au moins 6 athlètes répondant à des critères de performance réalisés au cours de ces dernières années par la DTN. Il s'agit de constituer un véritable « groupe performance » au sein de chaque Ecole de Triathlon ***

4) La vie sportive

Le club devra répondre aux mêmes exigences que pour le label **, mais il devra en plus :

- Assurer un fonctionnement minimum de 46 semaines/an avec une interruption n'excédant pas deux semaines l'été
- Etre référencé pour accueillir des athlètes externes aux clubs (athlètes IATE par exemple)

5) La qualification de l'équipe pédagogique

- pour encadrer 30 à 40 jeunes : le club devra disposer d'un BF3 ou DEJEPS + un BF5 (niveau minimum requis)
- le club devra disposer d'un BF5 (niveau minimum requis) par tranche de 20 licenciés supplémentaires

Pour ce qui concerne la procédure de labellisation, Frank BIGNET précise qu'elle sera différente de celle donnant accès aux labels * et **, plus exigeante afin de garantir la mise en place d'un vrai label « qualité ». Il y aura dans un premier temps un examen du dossier de candidature, un avis de la DTN

sur chaque candidature, une visite technique sur le terrain réalisée par un CTN, et seulement après, un comité se réunira afin de prendre une décision au regard des différents éléments recueillis.

Les membres du CDF valident à l'unanimité ces propositions.

4.4. Proposition d'évolution des droits de formation

Le but de l'évolution des droits de formation proposée par Frank BIGNET, DTN, est de valoriser les clubs qui s'engagent dans une logique de formation. S'engager dans un processus de formation a un coût et c'est également s'engager dans un processus à long terme, il est donc nécessaire d'encourager les clubs dans cette logique et de permettre un retour sur investissement en cas de mutation d'athlète.

Les propositions formulées par le DTN sont les suivantes :

- Maintien d'un filtre discriminant mais suppression des coûts pour les jeunes dont le niveau sportif n'est pas identifié..
- Définition de « deux niveaux sportifs » sur le même filtre de lecture que celui proposé pour l'identification du « groupe performance » du label *** (cohérence des différents dispositifs).
- Prise en compte du niveau de labellisation du club quitté (non labellisé, *, ** et ***).
- Dispositif applicable aux catégories benjamin (1ère catégorie à partir de laquelle on est en capacité d'évaluer un niveau de pratique via le Class Tri) à U23.
- Droits de formation exigibles (c'est à dire que le club peut choisir ne pas les réclamer) à partir de deux années passées dans le club quitté. En cas de litige, c'est la Commission Nationale Sportive qui est amenée à statuer.
- Prise en compte de toutes les années passées dans le club quitté dans le calcul des droits à concurrence de huit ans maximum.
- Logique visant à protéger et à valoriser les réelles structures formatrices = réévaluation des montants des droits de formation.
- Permettre aux clubs quittés un réinvestissement dans des actions de formation des jeunes.
- COMMUNICATION: Mise en valeur des clubs ayant assuré la formation sportive des athlètes des Equipes de France = Relation avec le service Communication de la F.F.TRI..

A ces propositions s'ajoutent deux nouvelles propositions formulées par la Commission Nationale Sportive :

- Un licencié jeune issu d'un club labellisé et en D1 ne pourra pas muter dans un autre club de D1 pendant deux ans. L'objectif étant de garantir l'accès d'un jeune à la D1 via le club qui a assuré sa formation, les deux premières années de D1 doivent être effectuées dans le club « formateur ». Cette disposition ne s'applique pas lorsque le club quitté n'est pas en D1.
- Si le principe de la « taxe de formation » est adopté, il importe que dans le cas où le club qui accueille (ou « recrute ») un jeune, est un club de D1 non labellisé, les droits de formation soient doublés (coefficient 2).

Les membres du CDF valident à l'unanimité les principes présentés et demandent pour la prochaine réunion de CDF d'affiner les propositions de la CNS, notamment au niveau de la date à partir de laquelle s'appliquerait le délai de deux ans pendant lequel un jeune athlète formé dans un club de D1 labellisé ne pourrait pas muter dans un autre club de D1,

Dans le cadre de ces réflexions, Philippe LESCURE souhaite qu'il soit possible de mettre en place une disposition qui rende la présence des jeunes obligatoires sur les épreuves de D1.

La proposition de droits de formation (cf ci-dessous) est validée à l'unanimité et sera présentée lors de la prochaine Assemblée Générale dans le cadre du vote des coûts pour la saison 2011-2012.

NIVEAU DE PERFORMANCE (Remplir 1 des critères suivants au cours des 2 dernières saisons sportives)		Niveau du club quitté			
		Club non labellisé	Ecole de Triathlon *	Ecole de Triathlon **	Ecole de Triathlon ***
PERFORMANCE DE NIVEAU 1	Résultats France Triathlon -Minimes, Cadets : Top 16 -Juniors : Top 8 -U23 : Podium Résultats France Duathlon et Aquathlon -Minimes, Cadets : Top 8 -Juniors : Podium A partir de 160 points au Class Tri	250€ par an	500€ par an	750€ par an	1000€ par an
PERFORMANCE DE NIVEAU 2	Résultats France Triathlon -Minimes, Cadets : de 17 à 32 -Juniors : de 9 à 16 -U23 : 4 à 8 Résultats France Duathlon et Aquathlon -Minimes, Cadets : de 9 à 16 -Juniors : de 4 à 8 De 135 à 159 points au Class Tri	125€ par an	250€ par an	375€ par an	500€ par an
En dehors des 2 niveaux de performance identifiés ci-dessus, aucun droit de formation ne peut être exigé					

Emmanuel CHABANNES indique que le niveau des droits de formation devrait également être fonction du niveau de label obtenu par le club accueillant un athlète en cours de mutation, avec une minoration de 50% lorsque le label du club accueillant est plus élevé que celui du club quitté. Frank BIGNET propose de conserver le principe d'une minoration de 50% des droits de formation, mais uniquement si le club accueillant est un club labellisé « Ecole de Triathlon*** ».

Les montants des droits de formation devant être proposés à l'Assemblée Générale pour adoption, l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue le **1^{er} novembre 2011**.

4.5. Situation des clubs de D1-D2 au regard de la labellisation et proposition de mise en place d'une « taxe de formation »

Le DTN, Frank BIGNET, rappelle que pour participer à la division 1, un club doit être labellisé école de triathlon** et pour participer à la division 2, un club doit à minima être labellisé école de triathlon*.

On constate qu'il existe deux types de clubs de D1 et de D2 :

- Ceux qui tentent d'assurer un double projet. On s'aperçoit très vite que dans la plupart des cas, ces clubs étaient déjà structurés autour du développement de la pratique jeune bien avant que la Réglementation Sportive n'impose l'obligation d'être labellisé Ecole de Triathlon * ou **.
- Ceux dont la motivation première voire exclusive est l'accession ou plus encore le maintien en D1 ou D2. Ces clubs ne sont pas organisés autour d'un réel projet de formation des jeunes et tentent avant tout de répondre à une commande imposée par la RGF. A la question « Pourquoi êtes-vous Ecole de Triathlon ? » ces clubs répondent « parce que je suis obligé si je veux rester en D1, ou en D2 ».

Cette situation tend à dévaloriser nos labels fédéraux et à susciter le mécontentement des clubs qui se sont réellement engagés dans une démarche de formation. La mesure imposée par la RGF n'a pas eu les effets escomptés. Les clubs de D1 qui n'étaient pas engagés dans une réelle démarche de formation avant la mise en application de cette règle ne le sont pas plus aujourd'hui et se contentent de répondre à minima aux critères imposés.

Par ailleurs, l'analyse fine de la situation de ces clubs montre une stagnation des effectifs jeunes, une implication faible dans la formation de ses cadres (BF5, BF4) ainsi que dans la vie sportive de la ligue et fédérale.

Il est donc proposé deux modes d'accès à la division 1 ou 2 :

1) Accès 1 : par l'obtention d'un label fédéral, ce qui correspond à la situation actuelle

2) Accès 2 : par l'acquittement d'une « taxe de formation »

Les objectifs de cette proposition d'évolution sont de revaloriser le dispositif de labellisation, de clarifier le système et de le rendre plus juste, de réorienter la « taxe de formation » vers des actions nationales liées à la formation des jeunes, ce qui permet donc à tous les clubs de contribuer directement ou indirectement à la formation des jeunes.

Les membres du CDF valident à l'unanimité la création d'une « Taxe de Formation » applicable aux clubs de D1-D2 qui ne souhaiteraient s'engager dans une démarche de formation et de labellisation fédérale. Le montant de cette taxe de formation devra être proposé lors de la prochaine réunion de CDF.

Lors du BDF des 30 avril et 1^{er} mai dernier il avait été question de demander au CDF s'il fallait, ou non, appliquer un tarif spécifique réduit pour les clubs de D1 de Duathlon.

Le DTN, Frank BIGNET, présente une radiographie des clubs de D1 de Duathlon démontrant qu'à de rares exceptions près, un club de D1 de Duathlon est un club de triathlon avec une équipe engagée en D1 de Duathlon.

Par ailleurs François LHUISSIER précise que quelle que soit la discipline, Triathlon D1 ou Duathlon D1, l'effort financier à produire pour s'inscrire dans une vraie démarche de formation est le même et qu'en conséquence il n'y a pas lieu de mettre en place une taxe réduite pour les clubs de Duathlon.

Les membres du CDF sont favorables à une taxe de formation identique en Triathlon et en Duathlon.

4.6. Championnat de France Bike and Run Jeunes

Il est proposé la création d'un championnat de France jeunes Bike and Run.

Frank BIGNET précise que l'activité n'est pas encore assez développée et que la création d'un championnat de France jeunes Bike and Run est prématurée. L'offre sportive Jeune ne doit pas forcément être calée sur l'offre sportive de nos adultes.

A la majorité les membres du CDF rejettent la proposition de création d'un championnat de France jeunes Bike and Run.

4.7. Développement Durable

Jean-Marc GROSSETETE rappelle les six orientations politiques de la F.F.TRI. en matière de développement durable : autour de l'eau, autour de la promotion et du développement de la santé, autour de l'accessibilité pour tous à pouvoir pratiquer le triathlon, autour du triathlon et de l'économie, autour de la contribution de la F.F.TRI au développement durable, autour de la construction d'une organisation performante du développement durable.

Quatre groupe de travail ont été constitués :

- Les clubs et le développement durable
- Evolution de la labellisation Triathlon Durable
- Agenda 21 de la F.F.TRI.
- Centre de ressource

Pour ce qui concerne le groupe de travail « les clubs et le développement durable », un questionnaire à destination des clubs est en cours de finalisation. Il sera constitué d'un propos introductif qui présente l'objet de l'enquête sur le Club et le DD, les coordonnées du correspondant Club, des questions à réponse directe sur la situation du Club en matière de développement durable, des questions portant sur les volets Economique, Social, Environnemental et de Gouvernance (assorties d'illustrations permettant de mieux appréhender les sujets) et un avis gradué quantitatif et qualitatif sur les différents engagements pour la constitution de l'Agenda 21 de la F.F.TRI. avec sa définition.

Pour ce qui concerne le groupe de travail « évolution de la labellisation Triathlon Durable », ce dernier devra tenir compte des retours de la première année d'existence de ce label, des orientations de notre Agenda 21, de notre projet de développement.

Pour 2011, la réflexion portera sur un aménagement des labels en cours, avec ajout de deux nouveaux critères et obligation de remplir 5 des 7 critères pour obtenir la labellisation Triathlon Durable.

Pour ce qui concerne le groupe de travail « Agenda 21 », le travail est bien avancé et une version de l'Agenda 21 devrait pouvoir être disponible pour la prochaine réunion de CDF. Il s'agit d'un document bâti autour des 6 orientations de la F.F.TRI., en concordance avec l'agenda 21 du CNOSF, en conformité avec notre plan de développement fédéral et ajusté, précisé, au regard des retours obtenus de la part des clubs ou des organisateurs.

Pour ce qui concerne le groupe de travail « Centre de ressource », Jean-Marc GROSSETETE précise qu'il s'agit d'une mission qui a été déportée dans le temps, nos ressources actuelles ne nous permettent pas d'avancer sur tous les fronts en même temps.

4.8. Conventions F.F.TRI./Fédérations Affinitaires

Le Directeur Technique National, Frank BIGNET, liste les fédérations affinitaires avec lesquelles une convention avait été signée lors de la dernière olympiade (F.F.Sport d'Entreprise, F.N.S.Pompiers de France, F.S.Police Nationale, F.C.S.A.D., F.F.Sport U., U.N.S.S.) et précise également qu'un projet de convention avec la F.F.Handisport est en cours de finalisation.

Le Président LESCURE propose de maintenir les conventions existantes et de mettre en place la convention avec la F.F.Handisport, mais il faudrait s'assurer de la mise en place effective des Commissions Mixtes Nationales, composées d'un élu et d'un CTN pour ce qui concerne la F.F.TRI., chargées du suivi des conventions en question.

Les membres du CDF valident à l'unanimité le renouvellement des conventions ci-dessus citées.

Une mise à jour des conventions sera effectuée pour le mois de septembre prochain.

4.9. Aide à la professionnalisation des ligues

Jean-Michel BUNET rappelle que seules les ligues à jour de leurs obligations administratives et employant effectivement un ou des salariés à ce jour, bénéficient du versement de l'aide fédérale. Pour la saison sportive en cours, il est rappelé que l'aide fédérale est plafonnée à 7150 € pour l'emploi d'à minima un équivalent temps plein.

Pour les ligues qui restent dans la perspective de création d'un emploi (procédure en cours), nous attendons que l'embauche soit réalisée pour verser l'aide fédérale correspondante. Néanmoins, au regard de leur engagement de principe, nous avons réservé l'aide fédérale correspondante (Champagne Ardennes, Midi-Pyrénées, Réunion).

Il est précisé qu'il est quelquefois difficile d'obtenir de la part de certaines ligues les informations ou documents qui permettraient à ces mêmes ligues de bénéficier d'une aide financière fédérale, ce qui ralentit le traitement général des dossiers et le versement de l'aide fédérale aux autres ligues.

Afin de simplifier la gestion du dossier d'aide à la professionnalisation des ligues, il est proposé :

- 1) de fixer une date limite pour la transmission des éléments demandés par la F.F.TRI. et permettre aux ligues qui auraient répondu avant cette date de prétendre au versement de l'aide fédérale prévue
- 2) que pour toute réponse au-delà de cette date, le versement de l'aide fédérale reste possible, mais avec une décote de 10% par mois de retard.

Les membres du CDF valident ces deux propositions à l'unanimité.

Le Président LESCURE demande que les objectifs partagés liés à cette aide à la professionnalisation soient fixés et demande à Cédric GOSSE, Vice Président en charge des relations avec les ligues régionales, de proposer une date limite adaptée lors du prochain CDF.

4.10. Espaces Triathlon

A ce jour, une voie quasi unique de « commercialisation » des « Espace Triathlon » s'opère au sein de la F.F.TRI. par l'action de promotion et de création qu'exercent les ligues régionales auprès de leurs collectivités locales.

Or, force est de constater que depuis 2007, période à laquelle la F.F.TRI. a finalisé ce concept d'équipement, les efforts de développement entrepris par quelques ligues régionales, conjugués à l'appui technique de la DTN, ne suffisent pas à atteindre les objectifs que s'est assignée la F.F.TRI. en matière d'implantation d'« Espace Triathlon ».

Il est proposé de mettre en place une démarche plus volontariste et proactive dans la prospection des sites d'implantation des « Espace Triathlon », et pour ce faire il est proposé d'externaliser la fonction de promotion et de commercialisation de cet équipement auprès des collectivités locales, c'est-à-dire permettre à des prestataires de services professionnels du type consultant ou assistant en maîtrise d'ouvrage des secteurs « tourisme » et « loisirs » de promouvoir la création d'« Espace Triathlon », moyennant un intéressement financier à la labellisation de chaque « Espace Triathlon ».

L'intéressement financier alloué au portage des dossiers par le prestataire ne s'appliquerait qu'au terme d'une labellisation conclue avec le maître d'ouvrage, son représentant et la F.F.TRI..

Les membres du CDF valident à l'unanimité le principe d'externalisation de la « commercialisation » des Espaces Triathlon. Cette proposition sera soumise au prochain CDF.

4.11. Proposition de convention animation IRONKID

Un protocole d'accord entre la F.F.TRI., SPORTYS et la SAS IRONTOUR a été signé en avril 2009. Il définit les modalités de collaboration entre les parties sur les événements des circuits Irontour et Ironkids et prévoit un comité de pilotage qui comprend des représentants des parties. Il est entre autres indiqué, que l'Irontour déclare au cas par cas, chaque étape du circuit, au calendrier des L.R.TRI..

La mise en place du circuit 2010 a amené certaines observations des Ligues Régionales quant aux contacts locaux pour implantations, contacts qui n'auraient pas été effectués dans certaines régions.

Il a été entendu qu'au vue de l'importance du dispositif 2010 (plus de cent étapes), il était compliqué d'être en parfaite coordination, pour que les restaurants McDonald, les municipalités, les ligues régionales et les clubs concernés puissent être, en temps réel, informés de chaque avancée.

Le souhait que la F.F.TRI. enregistre de manière centralisée le programme et les étapes du circuit dans le cadre d'un droit de licence global et fasse l'interface avec chacune de ses ligues régionales avait été exprimé.

Pour 2011, l'objectif est de trouver un aménagement différent permettant de résoudre les problèmes dus à un déficit de communication. Il est proposé de mettre en place une convention qui prévoit une implication fédérale plus importante et que l'« atelier Triathlon » soit géré directement par la F.F.TRI. et ses ligues régionales.

En terme de moyens humains, cela nécessitera un coordonnateur fédéral, un responsable par tournée et trois assistants par tournée.

Pour ce qui concerne les moyens financiers à mettre en place, ils restent à affiner mais les frais fixes par tournée sont estimés :

- à minima à 7.500 € dans le cas où le dispositif serait géré par des bénévoles de clubs ou des ligues,
- à minima à 25.000 € dans le cas où le dispositif serait géré par des salariés.

Le CDF est favorable à cette proposition et à la poursuite de la négociation avec SPORTYS, notamment pour ce qui concerne les aspects financiers. Un point d'information sera réalisé au CDF d'octobre.

4.12.

4.13. Les rendez-vous Sport – Santé – Bien être

Le CNOSF et le Ministère de la Santé et des Sports, accompagnés des collectivités locales, ont mis en place le 25 septembre 2010 l'opération « les rendez-vous Sport Santé Bien Etre » pour promouvoir les bienfaits de la pratique physique et sportive pour l'épanouissement de la personne et pour inciter les français à pratiquer davantage une activité physique ou sportive, régulière et modérée.

L'objectif est de réunir trois millions de français sous la bannière du « sport – santé – bien être ». Les organisations déjà prévues à cette date-là peuvent tout à faire s'associer à cette opération. Le CDF encourage toutes les initiatives locales.

4.14. Radiographie des Grandes Epreuves Fédérales

La Commission Nationale Sportive a réalisé un état des lieux des Grandes Epreuves Fédérales, identifié les labels qui fonctionnent correctement et ceux pour lesquels une évolution serait à envisager,

Les membres du CDF n'ayant pas pu prendre connaissance des propositions d'évolution en amont de cette réunion, ces derniers demandent, à la majorité, de reporter l'étude des propositions à une prochaine réunion de CDF.

4.15. Plan de développement 2010 – 2014

Jean-Michel BUNIET présente le suivi de réalisation du plan de développement et précise qu'il sera mis à jour régulièrement. Un point d'étape sera effectué régulièrement en CDF.

Tout en intégrant le développement durable dans nos projets et dans nos actions et essayant de garder l'innovation au cœur de nos pratiques et de notre fonctionnement, Jean-Michel BUNIET rappelle les axes stratégiques de notre plan de développement fédéral :

1. Etre identifié comme une structure ressource pour l'ensemble des acteurs de notre mouvement
2. Proposer une offre de pratiques à tous les publics pour être bien dans sa tête et bien dans son corps
3. S'appuyer sur notre histoire pour développer la culture de la performance

4.16. Propositions d'évolution de la Réglementation Sportive

1) Proposition de suppression de la majoration des points de pénalité sur le Grand Prix

Dominique FRIZZA présente la proposition modification de la Réglementation Sportive formulée par les représentants des clubs de D1 :

- proposition de suppression, dès cette saison, de la majoration des points de pénalité pour chaque faute renouvelée par un même athlète sur le circuit du Grand Prix.

A l'unanimité les membres du CDF ne sont pas favorables à cette proposition pour la saison en cours.

2) Proposition de suppression des jurys d'appel

Au regard des difficultés engendrées par la possibilité de contestation d'une décision d'arbitrage devant un jury d'appel, en termes de lisibilité des résultats, de podium, de communication, Dominique FRIZZA propose la suppression des jurys d'appel et de toute possibilité de contester une décision d'arbitrage, assortie d'une mise hors course de toute personne sanctionnée d'un carton rouge.

Il n'y a en effet aucune obligation légale à mettre en place tout un dispositif de contestation d'une décision arbitrale, dès lors il paraît opportun de simplifier nos procédures en supprimant le jury d'appel.

Les membres du CDF valident à l'unanimité cette proposition applicable sur tout le territoire et tous les niveaux de compétition à compter du 1^{er} novembre 2010, assortie d'une obligation de mise hors course pour toute personne sanctionnée d'un carton rouge et associée à la formation et l'évaluation

de nos arbitres. Le non respect par l'athlète d'une sanction de carton rouge, et donc de mise hors course, pourra valoir la mise en place d'une procédure disciplinaire.

Le CDF demande à la Commission Nationale d'Arbitrage d'engager une réflexion pour le cas des pertes de dossard, passibles jusqu'à présent d'un carton rouge.

3) Proposition de baisser le nombre de clubs de D2 de Duathlon à 18

Dominique FRIZZA propose de réduire le nombre de clubs de D2 de Duathlon à 18 dès la nouvelle saison (1^{er} novembre 2010).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du CDF.

5. Commissions Nationales / Projets 2010

5.1. Point d'information des Président(e)s de Commissions Nationales

Commission Nationale de Développement et d'Animation Territoriale

Le Président de la CNDAT, Jean-Marc GROSSETETE, informe les membres du CDF :

- de la création de deux nouveaux Espaces Triathlon, à Aiguillon sur Mer (Ligue Pays de la Loire) et à Villiers sur Loire (Ligue Centre)
- de 9 nouvelles demandes de création club depuis février dans le cadre du « Numéro vert »
- de la parution d'une plaquette de promotion du challenge fédéral handisport
- de la conduite d'une enquête sur la pratique féminine (enquête auprès des clubs et auprès des femmes non licenciées à l'occasion du Triathlon de Paris).

Commission Nationale Financière

Le Président de la CNF, Gérald IACONO, fait savoir qu'une proposition de modification du Règlement Financier est en cours d'écriture. Cette proposition sera soumise au BDF, au CDF d'octobre et à l'AG de février 2011.

Commission Nationale Sportive

Le Président de la CNS fait savoir qu'il proposera très prochainement au Président LESCURE l'intégration de deux nouveaux membres représentant des clubs de D1 : Philippe GROS pour le Triathlon et Philippe BAILLY pour le Duathlon.

Par ailleurs, Dominique FRIZZA demande à François LHUISSIER, Président de la Commission Nationale Médicale, s'il est possible de préparer pour les organisateurs et les athlètes un petit guide explicatif sur le déroulement d'un contrôle antidopage, le rôle de l'escorte, etc... La Commission Nationale Médicale se charge de la mise en place du document demandé.

Commission Nationale Outre Mer

La Présidente de la CNOM, Françoise HUOT-JEANMAIRE, demande au DTN, Frank BIGNET, si une avancée sur la reconnaissance des brevets fédéraux français par l'ITU a eu lieu. Frank BIGNET répond par la négative et précise qu'il relancera les CTN Philippe FATTORI et Sébastien LIBICZ sur ce dossier.

Bernard SAINT-JEAN indique qu'une demande a été déposée à l'ETU pour permettre à tous les pays qui développent des diplômes « Triathlon » soient reconnus par les instances internationales.

5.2. Commission Nationale Disciplinaire de Première Instance de Lutte contre le Dopage : proposition de nomination d'un nouveau membre : Nicolas HEMET

La Commission Nationale Disciplinaire de Première Instance de Lutte contre le Dopage n'est à ce jour composée que de quatre membres, ce qui est insuffisant pour envisager sereinement des audiences antidopage où le quorum à atteindre pour statuer valablement est fixé à trois membres de la dite commission.

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 6 du Règlement Disciplinaire relatif à la lutte contre le Dopage, « *Les membres des organes disciplinaires, y compris leur Président, sont désignés par le Comité Directeur Fédéral sur proposition du Président de la F.F.TRI..* »

Le Président LESCURE propose la nomination d'un nouveau membre au sein de cette commission, Monsieur Nicolas HEMET, en précisant que cette candidature a été acceptée par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage suite à l'examen de son dossier.

Les membres du CDF valident à l'unanimité la nomination de Monsieur Nicolas HEMET.

La composition officielle de la Commission Nationale Disciplinaire de Première Instance de Lutte contre le Dopage est donc la suivante dorénavant :

- Monsieur Marc FORTIER-BEAULIEU (Président – professionnel de santé), validé par l'AFLD pour la période 22 juin 2009 – 21 juin 2013
- Monsieur François MEYER (membre – professionnel de santé), validé par l'AFLD pour la période 22 juin 2009 – 21 juin 2013
- Madame Soazig TAILLARDAT (membre – compétences juridiques), validée par l'AFLD pour la période 22 juin 2009 – 21 juin 2013
- Monsieur Roland LEUBA (membre – personne qualifiée), validé par l'AFLD pour la période 7 avril 2008 – 6 avril 2012
- Monsieur Nicolas HEMET (membre – personne qualifiée), validé par l'AFLD pour la période 1er mai 2010 – 30 avril 2014

Le Président clôture la réunion et remercie les membres du CDF de leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Patrick SOIN
Secrétaire Général

COMITE DIRECTEUR FEDERAL TÉLÉPHONÉ

Samedi 26 JUIN 2010 – 10h00/10h20

Présents

Anne-Zélie BARTHOD, Jacky BAUDRAND, Frank BIGNET, Emmanuel CHABANNES, Valérie DELAGRANGE-GAUTHIER, Guillaume FRITSCH, Jean-Marc GROSSETETE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Philippe LESCURE, François LHUISSIER, Michelle MONSERAT, Alexandre PY, Grégory VINCENT.

Excusés

Elisabeth BARRAUD, Pierre BIGOT, Jean-Loup BOUCHARD, Jean-Michel BUNIET, Isabelle CAMOUS, Liala FOUMANN, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Pascal GODEL, Cédric GOSSE, Gérald IACONO, Denis JAEGER, Philippe LANG, Jacques LAPARADE, Christophe LEGRAND, Dominique SAGARY, Jean-Claude SABATHE, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN.

Le Président Philippe LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Comité Directeur Fédéral (CDF).

Conformément au 2^{ème} aliéna du point 2.2.1.2.16 des statuts, le CDF ne délibère valablement que si le tiers au moins des ses membres est présent. Sur les vingt-huit membres du CDF, onze sont actuellement présents, soit plus du tiers, le CDF peut donc valablement délibérer.

1. Choix du nouvel assureur fédéral

Lors du CDF du 29 mai dernier, la démarche engagée par la F.F.TRI. en matière de mise en concurrence « assurance » avait été détaillée et il avait également été précisé que le groupe de travail chargé d'analyser les différentes offres ne disposait pas encore à ce moment là de tous les éléments pour proposer un choix d'assureur.

Depuis cette date, le groupe de travail a pu finaliser ses travaux et a proposé un choix au Bureau Directeur Fédéral (BDF) du 17 juin 2010. Le BDF a validé la proposition d'ALLIANZ, conformément aux préconisations du groupe de travail, et le Président LESCURE propose aux membres du CDF de confirmer ce choix.

Les membres du CDF valident à l'unanimité la proposition d'ALLIANZ, qui sera donc le nouvel assureur fédéral pour les quatre prochaines saisons sportives.

Les différents documents fédéraux seront mis à jour (formulaire de licence, d'affiliation club, dossier organisateur...) avec les nouvelles données « assurance » et ALLIANZ préparera la notice d'information assurance que les clubs devront remettre aux demandeurs de licence qui n'effectueraient pas leur demande par Internet.

Le contrat assurance en cours sera quant à lui résilié dans le courant du mois de juillet 2010.

Le Président clôture la réunion et remercie les membres du CDF de leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Patrick SOIN
Secrétaire Général

COMITE DIRECTEUR TELEPHONE

Mardi 12 octobre 2010 – 18h30 à 19h45

Présents

Elisabeth BARRAUD, Anne-Zélie BARTHOD, Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Isabelle CAMOUS, Emmanuel CHABANNES, Valérie DELAGRANGE-GAUTHIER, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Pascal GODEL, Cédric GOSSE, Jean-Marc GROSSETETE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Gérald IACONO, Denis JAEGER, Jacques LAPARADE, Christophe LEGRAND, Philippe LESCURE, François LHUISSIER, Michelle MONSERAT, Alexandre PY, Jean-Claude SABATHE, Dominique SAGARY, Patrick SOIN, Grégory VINCENT

Excusés

Jacky BAUDRAND Pierre BIGOT, Philippe LANG, Liala FOUMANN, Bernard SAINT-JEAN

Le Président ouvre la réunion en remerciant les membres du Comité Directeur Fédéral (CDF) pour leur participation.

Proposition de Réglementation Sportive 2010-2011

Le Président LESCURE rappelle que seules les remarques ou propositions relatives au projet de modification de la Réglementation Sportive formulées par écrit avant le 11 octobre sont discutées en séance puis soumises au vote.

Les remarques ou propositions sont étudiées en séance, discutées et soumises au vote.

Les textes sont amendés conformément aux décisions du Comité Directeur Fédéral et la Réglementation Sportive 2010-2011 est adoptée. Elle sera publiée sur notre site Internet avant l'ouverture de la nouvelle saison (rubrique « publications officielles »).

Comme chaque année, les modifications seront identifiées par un trait vertical dans la marge du document. Une liste non exhaustive des modifications apportées à la Réglementation Sportive est disponible ci-après.

1. Pour ce qui concerne les suppressions de texte :

- Mutation :
 - suppression de la période de mutation
 - suppression du paragraphe « accords avec les fédérations étrangères »
 - suppression du paragraphe « mutation vers l'étranger »
- Championnat de France de Bike & Run :
 - suppression de l'obligation d'être licencié avant le 31 janvier
- D1/D2 triathlon / duathlon :
 - suppression de l'exposé de course physique, sauf sur la première étape,
 - suppression de l'obligation de communiquer une liste d'athlètes avant le 31 janvier
- D1 duathlon : assistance technique
 - Suppression de la fourniture de roue par moto suiveuse
- Suppression du jury d'appel

2. Pour ce qui concerne les ajouts et/ou modifications de texte :

- Mandats électifs au sein d'un club, d'un comité départemental, d'une ligue, ou de la fédération
 - o l' élu doit disposer d'une licence en cours de validité, et ce chaque année pendant toute la durée de son mandat.
- Demande de licence et certificat médical :
 - o de moins de 6 mois au lieu de moins d'un an
 - o joint au formulaire de licence et non sur le formulaire de licence
 - o inutile pour les licences « dirigeant »
- Licence longue : à demander avant le 15 octobre et non jusqu'au 31 octobre (car la demande de licence doit être saisie par la F.F.TRI. avant le 31 octobre pour être prise en compte)
- Mutation : modification de la procédure de demande de mutation
- Licence manifestation :
 - o révision de la procédure à suivre
 - o règle dérogatoire pour les distances ne répondant pas à nos tableaux de distances
- Droits de licence manifestation :
 - o intégration d'une règle prévoyant le cas des triathlons itinérants se déroulant sur le territoire de plusieurs ligues
- Non présentation de licence :
 - o mise à jour de la procédure en cas de non présentation de licence, dorénavant gérée par les ligues
- Dossards
 - o Sur le Championnat de France des Jeunes (triathlon, duathlon, aquathlon) et Championnat de France des Ligues : Les dossards de plusieurs concurrents d'une même ligue peuvent être retirés par un membre de la même ligue sur présentation de sa licence fédérale dûment remplie et signée, d'une attestation du Président de la Ligue, ainsi que la licence fédérale dûment remplie et signée de chaque concurrent concerné.
 - o précision concernant les dimensions autorisées
 - o lorsque la ceinture porte dossard est autorisée (épreuve comportant une partie natation), il est précisé que le dossard devra être fixé en trois points minimum afin d'être parfaitement lisible.
- Arbitrage :
 - o ajout d'une mise à disposition de VTT
 - o Rôle de l'arbitre principal ; ajout d'une mission visant à valider le respect des engagements pris par les organisateurs dans le cadre des épreuves labellisées « Triathlon Durable »
 - o Carton noir : précision concernant la zone de pénalité pouvant être mise en place sur les épreuves LD en lieu et place de la boucle de pénalité.
 - o Carton rouge : le concurrent doit obligatoirement remettre son dossard à l'arbitre et s'arrêter. Sur les Grandes Epreuves Nationales, le non respect de ce point donnera lieu à une procédure disciplinaire
- Température de l'eau et port de la combinaison :
 - o le cas particulier s'applique uniquement aux Championnats de France Jeune et 1/2 finales Triathlon Jeune, Championnats de France des Ligues, U23, Elite, Championnats de France des Clubs de D1, D2 et D3 (les sélectifs ne sont plus concernés)
- Bike & Run :
 - o ajout d'une précision, pour qu'une équipe soit classée, la ligne d'arrivée doit être franchie par les équipiers et le vélo.
- Formule de classement :
 - o précision ajoutée quant à la catégorie dans laquelle est classée une équipe composée d'athlètes de catégories différentes
- Prix et récompense :
 - o ajout d'une précision : Tous les athlètes inscrits sur une course ont accès à la grille de prix associée, sans possibilité de la réserver à une catégorie d'athlètes.

- Titres :
 - o Ajout d'une mention : Dans le cas d'une double licence F.F.TRI. / F.T.TRI., les couleurs portées lors des championnats de France seront celles du club F.F.TRI...sauf accord contraire entre la F.T.TRI. et le club F.F.TRI. de l'athlète concerné(e). Une copie de l'accord devra être transmise à la Commission Nationale Sportive.
- Création de la D3 de Duathlon
- Création du championnat de France des jeunes par équipe de club
- Quotas :
 - o Ajout d'une précision concernant les délais à respecter pour les championnats LD triathlon / duathlon
 - o Modification des quotas pour les championnats de France CD & LD Duathlon & Triathlon
 - o Les quotas de la ligue organisatrice sont doublés pour l'ensemble des Championnats de France excepté pour le Championnat de France des Jeunes de Triathlon dont les quotas sont attribués pour chacune des demi- finales.
- D1 triathlon/duathlon / accès
 - o sous réserve de qualification, deux moyens permettent d'accéder en D1, être labellisé à minima « école de triathlon** » ou payer une « taxe de formation »
- D2 triathlon/duathlon / accès
 - o sous réserve de qualification, deux moyens permettent d'accéder en D2, être labellisé à minima « école de triathlon* » ou payer une « taxe de formation »
- D1/D2 triathlon/duathlon / accès :
 - o Pour confirmer la liste des licenciés autorisés à courir en D1 ou en D2 selon le cas de figure, la Commission Nationale Sportive (CNS) fera éditer une liste, par club, des licenciés au 31 janvier de la saison en cours. Cette liste sera transmise aux clubs et au corps arbitral.
 - o Précision des délais et des démarches à respecter en cas de mutation
- D1 triathlon / aire de transition :
 - o Chaque athlète est responsable de son matériel et de son rangement.
- D1/D2 triathlon/duathlon / pénalités :
 - o Mise à jour des motifs de pénalités
 - o Révision du barème des pénalités
- D3 triathlon :
 - o Assouplissement des conditions de participation des clubs de D1 et D2
 - o Possibilité, comme en D1 et D2, de faire courir, en complément de l'équipe, des cadets (selon distance de course) juniors ou U23
 - o Mise à jour des motifs de pénalités
 - o Révision du barème des pénalités
- D2 duathlon / assistance technique
 - o Ajout d'une disposition autorisant l'entraide matérielle entre les cinq concurrents identifiés comme faisant partie de l'équipe officielle d'un même club.
 - o Possibilité de mettre en place des points d'assistance sur le circuit cycliste (dépôt de roue exclusivement).
- D2 duathlon / accès :
 - o Précision concernant le nombre d'équipe : la D2 est ouverte à 18 équipes de club masculines pour la saison 2010/2011 et 16 équipes masculines à partir de la saison 2011/2012.
- D2 duathlon / nombre de points par étape :
 - o Révision du nombre de points pouvant être acquis par étape en fonction du classement.
- D2 duathlon / descente en D3
 - o Intégration d'un paragraphe prévoyant les modalités de descente en D3
- Groupe d'accession en D1 des clubs de duathlon féminin
 - o L'accession en D1 se dispute sur une course unique lors de la dernière étape du Championnat de France des Clubs masculins de D2 de Duathlon et non plus sur un circuit parallèle à la D1.
 - o Précision des conditions de participation
- Coupe de France des clubs – triathlon et duathlon

- o Assouplissement des conditions de participation d'une deuxième équipe de clubs de D1 et D2
- o Précision quant à la composition des équipes : Cinq concurrent(e)s constituent l'équipe de course, dont au minimum un athlète de nationalité française (deux au minimum à compter de la saison 2011-2012).
- o Précision concernant le classement de l'équipe : Le classement est établi conformément aux dispositions prévues pour les classements par équipe contre la montre, sans distinction de nationalité.
- Coupe de France des jeunes
 - o Précision quant au nombre d'équipes pouvant être inscrites par un même club : non limité
 - o Ajout d'une mention précisant que le nombre d'équipes d'un même club pouvant accéder au podium n'est pas limité
- Championnat de France des Ligues Régionales
 - o Mise à jour du tableau des quotas

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur présence.

Philippe LESCURE
Président

Patrick SOIN
Secrétaire Général

COMITE DIRECTEUR

16 octobre 2010 – 9h00 à 17h00

PARIS

Présents

Jacky BAUDRAND, Frank BIGNET, Pierre BIGOT, Jean-Michel BUNIET, Isabelle CAMOUS, Emmanuel CHABANNES, Valérie DELAGRANGE-GAUTHIER, Liala FOUMANN, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Pascal GODEL, Cédric GOSSE, Jean-Marc GROSSETETE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Gérald IACONO, Denis JAEGER, Philippe LANG, Jacques LAPARADE, Christophe LEGRAND, Philippe LESCURE, François LHUISSIER, Michelle MONSERAT, Alexandre PY, Jean-Claude SABATHE, Dominique SAGARY, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN

Excusés

Elisabeth BARRAUD, Anne-Zélie BARTHOD, Grégory VINCENT

Le Président ouvre la réunion en remerciant les membres du Comité Directeur Fédéral (CDF) pour leur participation.

En préambule, Philippe LESCURE fait part au Comité Directeur :

- des changements de Présidences, précisant qu'il rencontrera personnellement chaque nouvel élu :
 - o la présidence de la ligue Languedoc Roussillon est assurée par Olivier PETRONIO qui succède à Lilian OLIVE.
 - o la présidence de la ligue Provence Alpes est assurée par Gérard ORREGIA qui succède à Jean-Claude SABATHE.
 - o la présidence de la ligue Midi-Pyrénées est assurée par Michel SERRADEL qui succède à Thierry MALPEL.
- De la démission du Comité Directeur (collège médical) du Dr Jean-Loup BOUCHARD. Ses nouvelles fonctions au sein de la Fédération Française de Natation ne lui permettent plus de se rendre suffisamment disponible pour assurer son mandat au sein de la F.F.TRI..

1. Secrétariat Général / Administration Générale

1.1 Approbation des PV des Comités Directeurs des 29 Mai et 26 Juin 2010

Sans remarques particulières sur les PV qui ont été envoyés aux membres du CD, ils sont approuvés à l'unanimité.

1.2 Informations générales

1.2.1. Evolution du Personnel Fédéral

Patrick SOIN, Secrétaire Général, présente les évolutions qui entreront en application à compter du 1^{er} novembre 2010 :

- Pierre ZIZINE évoluera vers un statut de cadre et l'intitulé de son poste sera « Directeur des Grandes Epreuves »
- Paul Farell COUCHE évoluera vers un statut de cadre et l'intitulé de son poste sera « Directeur de la Communication et du Marketing »

Patrick SOIN présente également la procédure de recrutement, pour une embauche au 2 novembre 2010, d'un nouveau personnel sur le Secteur « Communication et Marketing ».

1.2.2. Bilan Saison 2010

Le Président Philippe LESCURE souligne toute la satisfaction pour la fédération de compter aujourd'hui 31 500 licenciés, la 30 000ème licenciée ayant été fêtée en cours d'année. Il rappelle que nous sommes la première fédération olympique en terme de croissance, avec un taux de 9%, et que toute cette dynamique est avant tout le fruit du travail, de l'engagement de toutes et de tous, qu'il tient à remercier ici, et ce à tous les niveaux de la vie fédérale (ligues, comités départementaux, clubs, organisateurs).

Le bilan de la saison sportive 2010 est particulièrement riche, il remercie le Directeur Technique Nationale, les cadres, les médecins, les clubs, les athlètes, et toutes celles et ceux qui contribuent à la performance. Il rappelle que les meilleurs triathlètes mondiaux évoluent dans des clubs français et sur un circuit français de grande qualité, grâce au travail des organisateurs des grandes épreuves fédérales qu'il tient ici à saluer pour leur investissement et leur engagement.

Philippe LESCURE remercie toute l'équipe en charge du Triathlon de Paris, dont la qualité de l'organisation a permis de voir évoluer cette épreuve, et la faire revenir au cœur de Paris dès cette année.

Le Président donne lecture d'un courrier adressé par le Président du CNOSF, Monsieur MASSEGLIA, à tous les Présidents de Fédérations. Monsieur MASSEGLIA fait part notamment de ses interrogations et inquiétudes, quant au financement du sport, au regard du projet de loi de finance actuellement en cours de discussion, au Parlement.

1.3. Point sur les licences

Un tableau comparatif de date à date (13 octobre 2009 et 2010) est présenté par Patrick SOIN, Secrétaire Général. Il fait apparaître une augmentation des licences (de date à date) de 7,9%, soit un passage de 29 198 licences à 31 499 licences. Le nombre de clubs passe de 614 à 646, soit une progression de 32 clubs.

Concernant la saisie des licences par internet, l'outil mis en place semble mieux répondre aux besoins des adhérents, et près de 8 000 licences sont déjà saisies à ce jour.

1.4 Séminaire des Président(e)s de Ligues Régionales

Patrick SOIN présente l'organisation, le programme et l'ordre du jour du Séminaire qui se déroulera à Toulouse, du 19 au 21 novembre prochain, à Toulouse.

Un point concernant le Développement Durable, proposé par Jean-Marc GROSSETETE vient compléter l'ordre du jour du dimanche matin, de 10H30 à 10H50. L'ordre du jour rectifié et le programme seront transmis aux Président(e)s de Ligues dès lundi 18 octobre.

Philippe LESCURE remercie la Ligue Midi-Pyrénées d'accueillir ce séminaire, et rappelle toute l'importance de ces temps de partage et de réflexion. Il fait part de la proposition faite lors du dernier Bureau Fédéral, de voir organiser, au cours du premier trimestre 2011, un mini séminaire avec le Bureau, afin de réfléchir plus avant sur les évolutions de la Fédération.

Le nouveau pin's fédéral a été remis à l'ensemble du Comité Directeur aujourd'hui présent. Un blazer sera proposé prochainement aux membres du CD et aux responsables de Commissions. Ce sont des signes importants d'appartenance à la F.F.TRI..

Jacques LAPARADE fait part de ses interrogations quant à l'opportunité de maintenir l'ouverture du Comité Directeur Fédéral se déroulant quelques semaines avant l'AG Fédérale, aux Président(e)s de Ligues. En effet, il semblerait que l'objectif premier ayant concouru à l'ouverture de cette instance aux Ligues, à savoir de faciliter le déroulement de l'AG, les questions ayant été débattues au préalable (en CD ouvert) ne soit plus réellement atteint. Jacques LAPARADE fait remarquer que les deux dernières AG ont été ponctuées de remises en questions, entraînant de nouvelles discussions, de points ayant pourtant déjà été traités en CD.

Philippe LESCURE entend cette remarque et la partage sur le fond. Toutefois, il précise que les difficultés sont peut-être liées au fait que les Président(e)s de Ligues sont invités au CD, sans toutefois

avoir la possibilité de voter, et qu'ils utilisent alors l'AG pour exprimer leur avis. Il propose que cette remarque soit prise en compte lors d'une réflexion plus approfondie, partagée avec les Président(e)s de Liges, le séminaire annuel auquel ils participent pourrait être support à ce moment d'échange et de partage. D'autre part, il y a peut-être à envisager la tenue de ce séminaire un peu plus tard dans l'année, et de le regrouper avec une instance permettant aux Président(e)s de Liges d'échanger sur les points qui seront présentés à l'AG suivante.

2. Assemblée Générale

2.1 Droits d'accès en D1 et D2

Ce projet, qui relève de la Vie Sportive, est présenté ici car la validation du principe par le Comité Directeur doit ensuite être complétée par une AG extraordinaire qui devra adopter le montant de ces droits d'accès. Il convient de préciser que le terme « droits d'accès », validé par le BD du 15 octobre, remplace celui de « taxe de formation » utilisé dans les premières réflexions sur ce projet.

Frank BIGNET présente un document déclinant le dispositif permettant de calculer et d'appliquer un droit d'accès aux Divisions 1 et 2, en Triathlon et Duathlon, pour les clubs n'ayant pas obtenu le label « Ecole de Triathlon * ou ** ». L'estimation du coût de fonctionnement d'une « Ecole de Triathlon ** » s'élève à 10 250 € sur une année, et à 3 175 € pour une « Ecole de Triathlon * ».

La proposition de droits d'accès, valable pour le triathlon et le duathlon, est la suivante :

	Nature du club	Montant du droit d'accès
DIVISION 1	Club « Ecole de Triathlon*** »	0 €
	Club « Ecole de Triathlon** »	0 €
	Club « Ecole de Triathlon* »	7000 € *
	Club « Non labellisé »	10000 €

* Une grande majorité des clubs de D1 qui ne rempliraient pas les critères permettant d'être labellisé « Ecole de Triathlon** » pourraient malgré tout remplir les critères permettant d'être labellisé « Ecole de Triathlon* ».

	Nature du club	Montant du droit d'accès
DIVISION 2	Club « Ecole de Triathlon*** »	0 €
	Club « Ecole de Triathlon** »	0 €
	Club « Ecole de Triathlon* »	0 €
	Club « Non labellisé »	3000 €

Jacky BAUDRAND pose la question d'une possible péréquation envisageable entre des Clubs qui feront l'effort de mettre en place des Ecoles de Triathlon, et ceux qui s'acquitteront simplement des droits d'accès.

Philippe LESCURE explique que ce point a été abordé lors du BD précédent, et rappelle la volonté fédérale de ne pas flécher des produits directement en lien avec des projets. Toutefois, il propose qu'il y ait une réflexion sur ce sujet dans le cadre plus large des échanges qui auront lieu prochainement autour de l'évolution du Grand Prix, des Clubs de D1 et D2 etc.

Christophe LEGRAND demande si des dérogations pourront être accordées dans le cas où des éducateurs seraient en formation. Il est proposé pour ces Clubs de faire des demandes de dérogation motivées, précisant le contexte particulier dans lequel ils évoluent.

Les membres du CDF valident à l'unanimité le projet présenté et son application à compter du 1^{er} novembre 2010, sous réserve que le montant des droits d'accès soient adoptés par l'AG extraordinaire qui sera convoquée à cet effet.

2.2 Proposition d'ordre du jour AG extraordinaire téléphonique

Patrick SOIN propose l'organisation d'une AG extraordinaire téléphonique le Vendredi 29 octobre 2010 à 18H30, afin de valider les montants de droits d'accès pour les Clubs de D1 et D2, actés dans le point précédent. Les membres du CD qui ne sont pas Président(e)s de Liges seront invités à participer à cette instance à titre consultatif.

L'ordre du jour proposé est le suivant : proposition de montant des droits d'accès en D1 et D2.

Les membres du CDF valident à l'unanimité l'ordre du jour de l'AG extraordinaire du 29 octobre 2010.

2.3 Modification de la RGF

Jean-Michel BUNIET, président de la commission Nationale de la Réglementation, propose aux membres du CDF de procéder à deux modifications de la Réglementation Sportive 2010-2011, l'une concernant les droits d'accès en D1/D2, l'autre concernant les mutations :

- **droits d'accès D1/D2 :** suite à l'adoption de la proposition de mise en place de droits d'accès en D1 et D2, le terme « droits d'accès » remplace celui de « taxe de formation »
- **mutation (droit de formation / droit de mutation) :** la Réglementation Sportive 2009-2010 prévoit que « *Tout jeune s'inscrivant dans un club labellisé, ou renouvelant sa licence dans un club obtenant une labellisation, devra faire contresigner par son représentant légal le formulaire d'information précisant cette modalité. Ce formulaire devra être présenté par le club quitté pour justifier des droits de formation* ». Jean-Michel BUNIET précise que ni la F.F.TRI. ni les clubs n'ont mis en place de « *formulaire d'information* » et que la mise en place de ce formulaire ne présente que peu d'intérêt dans la mesure où les demandeurs de licence s'engagent à respecter la Réglementation Fédérale. Jean-Michel BUNIET propose de supprimer le paragraphe faisant référence au « *formulaire d'information* ».

Ces deux propositions sont validées par les membres du CDF à l'unanimité.

2.4 Programme prévisionnel AG 2011

Patrick SOIN présente l'organisation et le programme prévisionnels de l'AG annuelle des 19 et 20 février 2011, prévue à St Raphaël.

3. Trésorerie Générale

3.1 Suivi budgétaire au 30 septembre 2010

Denis JAEGER présente une synthèse du suivi budgétaire de l'exercice comptable 2009-2010 au 30 septembre 2010. Au regard du manque d'informations sur les opérations à venir avant la clôture de l'exercice, il est difficile de présenter une estimation de résultat.

3.2 Créances au 30 septembre 2010

Le suivi des créances au 30 septembre 2010 est présenté au CDF. Hors la créance de LDE, liée notamment à un circuit de facturation compliqué, ce suivi n'appelle pas de questions particulières.

3.3 Budget prévisionnel 2011 - Calendrier

Denis JAEGER présente le calendrier de construction du budget prévisionnel 2011 et les changements de procédures décidés lors du BD de septembre 2010. Denis JAEGER précise que les Président(e)s de Commissions devront faire remonter au BDF, pour étude, leurs proposition de budget prévisionnel, s'inscrivant dans le cadre de l'enveloppe 2009 / 2010.

3.4 Fiscalité

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général Adjoint, informe les membres du CDF d'une possibilité de récupération de 100% de la TVA sur l'opération « Triathlon de Paris ». Un Cabinet d'expertise a procédé à une étude fiscale dont l'analyse fait apparaître que 24 250 € pourraient être récupérés sur les organisations de 2007 / 2008 et 2008 / 2009. Les Commissaires aux Comptes de la F.F.TRI. partagent l'analyse, mais toutefois interpellent la F.F.TRI. sur le risque d'un nouveau contrôle fiscal dans le cas d'une telle démarche. Emmanuel CHABANNES estime que la comptabilité fédérale est tenue dans le respect des dispositions légales en vigueur et pense que la F.F.TRI. a tout intérêt à effectuer cette récupération de TVA. Emmanuel CHABANNES demande l'accord du CDF pour engager officiellement une demande de récupération de TVA sur les années 2007 / 2008 et 2008 / 2009. Philippe LESCURE partage l'avis d'Emmanuel CHABANNES sur cette question, somme toute particulièrement technique. Les membres du CDF adoptent à l'unanimité la proposition du Trésorier Général Adjoint.

3.5 Règlements des adhésions par les L.R.TRI.

Ce point est reporté, il sera proposé en Séminaire des Président(e)s de Ligues, puis au CDF de Janvier 2011.

4. Marketing / Communication

4.1 Contrats diffuseurs TV et production

Frank GASQUET informe le CDF que les renégociations avec les producteurs et diffuseurs sont en cours, les contrats arrivant à terme. L'état d'avancement de ces démarches ne permet pas aujourd'hui de donner plus d'éléments et le CDF sera informé à la prochaine réunion du 15 janvier 2011 de l'évolution de ce dossier.

4.2 Triathlète Magazine : éditions fédérales

Frank GASQUET propose aux membres du CDF de revenir sur la décision actée au CD de juin 2010 visant à réduire l'envoi papier du Magazine « Triathlète » de quatre à deux numéros. Il est proposé de moduler cette décision, et d'envoyer trois numéros papier aux licenciés en 2011, au lieu de deux, seul le numéro d'avril étant supprimé.

En fonction de l'évolution du nouveau site internet fédéral, la question du nombre d'envois papier pris en charge par la F.F.TRI. pourra être étudiée à nouveau dans le courant de l'année 2011, après une réelle évaluation de l'impact d'une telle décision sur la communication fédérale. Frank GASQUET fait remarquer que la consultation de l'information sur internet n'évolue pas très rapidement, seuls 1 500 licenciés ont actuellement opté pour un abonnement internet au Magazine, alors que 18 000 adresses sont répertoriées dans le fichier fédéral support aux envois papier. Les membres du CDF valident à la majorité (deux abstentions), l'envoi de trois numéros du mensuel Triathlète Magazine aux licenciés en 2011 (un envoi par foyer de licencié).

4.3 Nouveau Site Internet fédéral

Frank GASQUET fait un point sur l'évolution du nouveau site Internet fédéral, en cours de construction depuis un mois. Il précise qu'un gros travail de remplissage sera aussi à effectuer par les responsables et les élus des différents secteurs, et que des formations seront proposées pour les accompagner dans ces tâches. Un état d'avancement des travaux sera proposé lors du prochain CD de janvier 2011.

Par ailleurs, il précise que le nouveau site du Triathlon de Paris, réalisé en version bilingue français / anglais, est ouvert depuis quelques jours : <http://www.triathlondeparis.fr>.

5. Vie Sportive / Direction Technique Nationale

5.1 Développement Durable (DD)

Jean-Marc GROSSETETE et les élus en charge de ce dossier présentent un point sur l'avancement des travaux concernant le Développement Durable.

Pierre BIGOT présente le bilan concernant le label Triathlon Durable, mis en place sur la saison 2009 / 2010. Sur 87 épreuves labellisées, deux ont été annulées et 46 bilans sur 77 organisations ayant eu lieu à ce jour sont remontés vers la Commission. Les constats font état d'une demande de souplesse dans les critères et d'une plus forte valorisation des organisations labellisées. Le label 2011 est abordé avec l'ouverture à deux nouveaux critères que sont le volet social et le volet économique.

Le CDF valide la demande de Pierre BIGOT, à savoir l'application prévue dans la convention, liant l'organisateur à la F.F.TRI. sur ce label, prévoyant une non labellisation sur de nouvelles épreuves, à partir du moment où le bilan de l'action demandé n'est pas remonté à la Commission DD.

La commission DD travaille de façon très étroite sur ce thème avec le CNOSF. Françoise HUOT-JEANMAIRE, qui a participé aux Assises Régionales du DD à La Réunion, organisées par le CROS, à l'initiative du CNOSF, pointe tout l'intérêt à cette collaboration étroite. En effet, le développement croissant de projets répondant aux besoins des Territoires (Régions ou inter régions notamment) vont s'appuyer sur toutes les instances sportives régionales (Ligues et Comités Départementaux / CROS et CDOS) dans des actions communes. Il est important qu'un dialogue s'instaure dans cette transversalité.

Jean-Claude SABATHE présente au CD une analyse de l'enquête envoyée aux Clubs, à laquelle 132 clubs ont répondu (soit 21 % couvrant 8 700 licenciés). Cette enquête visait à dresser un état des lieux de la prise en compte du DD par les clubs, et apprécier leur adhésion quant aux orientations fédérales sur ce thème. Des référents DD ont été nommés dans les clubs, ils ont fait remonter des actions très diversifiées, déjà mises en place dans les Clubs. Les clubs ayant répondu à l'enquête adhèrent aux orientations fédérales proposées et investissent déjà, pour la majorité, le champ du

Développement Durable. L'analyse de cette enquête fait aussi apparaître un classement des priorités, par les clubs, des orientations fédérales.

Jean-Marc GROSSETETE présente au CDF l'état d'avancement concernant l'Agenda 21 de la F.F.TRI.. Il précise que l'analyse du sondage effectué auprès des clubs donne toute la légitimité attendue pour la mise en œuvre des orientations fédérales autour du DD. Il présente le planning pour les 3 mois à venir, qui devrait voir l'aboutissement d'un Agenda 21 du Triathlon :

- 23/11/2010 : Thèmes et objectifs – Salon des Maires
- Janvier 2011 : Validation par le BD et le CD du document final
- Février 2011 : Adoption par l'Assemblée Générale de l'Agenda 21 du Triathlon

Jean-Marc GROSSETETE précise que les Ligues Régionales ont été sollicitées afin de participer le plus largement possible aux Assises Territoriales Sport et Développement Durable, lancées le 20/05/2010 au niveau national, par le CNOSF et le Secrétariat d'Etat aux Sports. Il est important que la légitimité fédérale autour du DD, reconnue au niveau national, le soit aussi sur les territoires, grâce à l'investissement des Clubs et des Ligues dans de telles instances. Philippe LESCURE souhaite que les correspondants représentant le triathlon au niveau régional et départemental, qui assisteront partout à ces Assises territoriales du sport et du DD puissent faire remonter les informations collectées auprès du Secrétaire Général.

5.2 Journée du Tri au féminin 2011 – Calendrier de la réforme

Valérie DELAGRANGE-GAUTHIER présente le dispositif encadrant le projet féminin 2011. Elle rappelle les objectifs poursuivis, à savoir une sensibilisation des filles non licenciées en triathlon s'appuyant sur des actions de communication, et une fidélisation des filles actuellement licenciées avec le lancement d'un projet de développement à long terme. Le bilan des journées du triathlon féminin 2010 fait apparaître :

- Un certain désintérêt des filles pour ces actions (seulement 585 participantes sur 21 épreuves), et notamment des non licenciées (seulement 24 % des participantes aux épreuves).
- Un coût financier élevé, rapporté au prorata des participantes non licenciées (public ciblé par l'action), soit 87 € par athlète non licenciée.
- Les bilans de ces actions réalisées sur toutes les Ligues, au regard des difficultés à les obtenir, et de la pauvreté des contenus, laissent penser que l'engagement des organisateurs est relativement faible.

S'appuyant sur ces constats, Valérie DELAGRANGE-GAUTHIER propose d'organiser une épreuve réservée aux femmes en 2011, sur un événement fort en Ile de France, afin de dynamiser le plus fortement possible la communication qui sera faite autour de cette manifestation. Une valorisation d'initiatives locales en faveur du public féminin pourra également être étudiée.

Le projet féminin 2011 est adopté par les membres du CDF à l'unanimité.

En parallèle à cette action cible, Valérie DELAGRANGE-GAUTHIER souhaite un engagement actif de la F.F.TRI., dans une réflexion en faveur du développement de la pratique féminine. Divers outils pourraient servir de support : enquête réalisée lors du Triathlon de Paris / Enquête en cours sur l'offre de la pratique / Constitution d'un groupe de travail qui proposera des évolutions structurelles à long terme.

5.3 Evolution des Championnats de France individuels CD Triathlon et Duathlon

Dominique SAGARY, Président de la CNGE, présente au CDF une proposition d'évolution des Championnats de France individuels CD Triathlon et Duathlon établie en concertation avec la CNS.

Cette réflexion s'appuie sur des constats, concernant les Championnats de France :

- De moins en moins d'athlètes élites y participent, notamment les femmes
- Une difficulté à trouver des organisateurs
- Les athlètes semblent demander, dans la majorité, le retour à une épreuve unique, de masse.

La Commission ira plus loin dans sa réflexion, afin de proposer une réforme plus profonde (Séminaires des Présidents de Ligues / Réunions de Commissions / Mini séminaire BD etc.).

Le souhait de la CNGE et de la CNS est de :

- Redynamiser ces championnats avec une représentation massive et représentative du triathlon et duathlon français.
- Redonner aux athlètes « l'envie » de participer (Projet club par exemple)
- Valoriser davantage les épreuves sélectives régionales

Aussi, pour 2011, il est proposé au CDF de valider une première phase d'évolution :

- en organisant le championnat de France individuel masculin sur un format COURTE DISTANCE
- en organisant le championnat de France individuel féminin sur un format SPRINT
- en organisant uniquement deux courses de masse mêlant « élites », « U23 », « masters » et « groupes d'âges », une course féminine le matin, une course masculine l'après-midi

Les membres du CDF valident ces propositions à la majorité (un contre). La Réglementation Sportive sera corrigée en conséquence.

5.4 Point d'étape – Plan de développement Fédéral

Jean-Michel BUNIET présente les deux enquêtes qui vont prochainement être lancées :

- Une enquête qui sera menée auprès des licenciés concernant l'offre de pratiques
- Une enquête qui sera menée auprès des clubs et des ligues pour identifier ce que chaque structure attend de l'échelon supérieur

5.5 Calendrier des grandes épreuves fédérales

Calendrier des Grandes Epreuves Fédérales 2011

L'élaboration du calendrier des Grandes Epreuves Fédérales peut paraître semblable à celles des calendriers régionaux mais ce n'est malheureusement pas le cas. La Commission Nationale des Grandes Epreuves (CNGE) enregistre des candidatures trop souvent insuffisantes en nombre pour des labels différents à des dates diverses, avec lesquelles elle tente de bâtir un calendrier national tenant compte d'un équilibre d'offres sportives, d'un non cumul de label à une même date, et d'un calendrier international mouvant.

La CNGE est donc amenée à faire des choix quelques fois difficiles mais nécessaires pour tenir compte des critères rappelés plus haut avant de proposer le projet de calendrier des Grandes Epreuves Fédérales au Bureau Directeur Fédéral pour validation dans un premier temps, puis au Comité Directeur Fédéral pour adoption.

Dominique SAGARY présente aux membres du CDF le projet de calendrier des Grandes Epreuves Fédérales.

Les membres du CDF adoptent le calendrier des Grandes Epreuves Fédérales à l'unanimité.

Etape du Grand Prix LDE à Nice

Le Président LESCURE précise que la première étape du Grand Prix Lyonnaise des Eaux est organisée en direct par la F.F.TRI. et demande une validation du CDF pour cet engagement fédéral. Jean-Marc GROSSETETE demande si cette organisation en directe, en plus de celle déjà réalisée pour Paris, ne va pas trop mobiliser les services fédéraux et souhaite savoir si la F.F.TRI. va organiser en direct tout le Grand Prix.

Le Président LESCURE précise qu'une réflexion va prochainement être engagée pour déterminer le devenir du Grand Prix. Pour ce qui concerne plus précisément le Grand Prix de Nice, le Président LESCURE indique d'une part que l'envergure de l'épreuve n'est pas aussi importante que la manifestation organisée à Paris avec Sportys et la Ligue Ile de France et d'autre part que la F.F.TRI. bénéficiera d'un soutien local très important. L'engagement pour le personnel fédéral ne sera donc pas trop lourd sur cette organisation.

Les membres du CDF valident à l'unanimité l'organisation en directe par la F.F.TRI. de l'étape du Grand Prix Lyonnaise des Eaux qui aura lieu à Nice le 1^{er} mai 2011.

Championnat de France LD de triathlon 2012 /candidature de la ligue Corse

Dominique SAGARY précise que la CNGE n'a pas nécessairement autant de candidatures qu'il y a de label à attribuer mais cette année, une candidature pour 2012 a été enregistrée. Il s'agit d'une candidature de la ligue Corse qui souhaite organiser le championnat de France LD de Triathlon.

Les membres du CDF donnent à l'unanimité un accord de principe à cette candidature et font part de leur soutien à la ligue Corse.

5.6 Secteur Handisports

Jean-Michel BUNIET présente le bilan du Challenge National Handisport 2010 faisant apparaître un taux de participation relativement faible aux épreuves, au regard du nombre de licenciés handisport, même s'il est en légère progression depuis deux ans.

Fort de ce constat, il propose de redynamiser la pratique du Triathlon Handisport :

- Organisation d'un Championnat de France Handisport à partir du moment où la F.F.TRI. comptera dans ses rangs 100 triathlètes handisport.
- Travail avec l'ITU autour des catégories de handicaps visant plus d'équité, de respect de l'intégrité physique, et moins discriminant.
- Promotion de la pratique, en collaboration avec le Secteur Communication fédéral / Signature d'une convention avec « Les productions de l'Ange / LP2A » visant à communiquer sur la pratique Handisport et la valoriser.
- Organisation les 26 et 27 novembre des premières rencontres du Paratriathlon au CISP Maurice Ravel de Paris. Cet événement aura pour but de présenter les actions réalisées pour la promotion de la pratique handisport et de travailler à son développement à travers la mutualisation des idées
- Maillage territorial du Challenge National Handisport plus important, avec la mise en place de 5 étapes dont une dans le quart Sud-Est.
- Projet de partenariat avec LDE et Xtenex (Iacets autobloquants) / Relation Service Marketing

Pascal GODEL, Président de la Commission Nationale de l'Arbitrage, propose qu'un arbitre référent soit nommé pour les cinq étapes du Challenge National Handisport.

Emmanuel CHABANNES pose la question du financement des rencontres de novembre car il s'agit d'un projet et non de fonctionnement de commission. Jean-Michel BUNIET précise que le séminaire est financé sur l'exercice budgétaire en cours et il se tiendra physiquement sur le prochain exercice budgétaire, il n'y a pas d'impact financier sur le prochain exercice budgétaire.

François LHUISSIER a été invité à une réunion « paratriathlon » pilotée par l'ITU et défend la classification de l'ITU et propose que cette dernière soit intégrée en l'état à notre réglementation.

Denis JAEGER rappelle toute l'importance de la collaboration avec l'ITU, concernant la définition des handicaps, et les catégories correspondantes car l'ITU travaille sur l'intégration du paratriathlon aux JO 2016.

5.7 Triathlon de Paris 2011

Bernard SAINT JEAN fait part du débriefing du Triathlon de Paris 2010, support indispensable à la préparation de l'édition 2011. Il énonce les trois orientations ayant guidé l'opération, à savoir :

- Sécurité absolue, accidentologie taux 0
- Etre accepté sur le site pour réitérer l'opération
- Recherche d'un équilibre financier.

Si les deux premiers objectifs ont été atteints, le résultat financier est en déséquilibre du fait de :

- La perte de partenaires (Renault, Carrefour, SIAAP)
- L'absence de nouveaux partenaires

Quelques points sombres sont aussi à inscrire au passif de ce bilan :

- Une animation « Ironkids » mal positionnée
- Un village enfermé, peu accessible.

Des points positifs sont mis en exergue :

- La sécurité,

- Une occupation du site relativement bien acceptée
- Une très bonne ambiance dans le comité d'organisation
- Un réel succès en termes d'inscriptions et de développement de l'activité (+ de 40 % de non licenciés).
- Des retours particulièrement élogieux des concurrents (en direct ou par mail) qui ont ainsi qualifié la manifestation de : Excellente en tout / Magnifique journée / Tout sourire / Super, super / Splendide / Que du bonheur / Unique, féérique, merveilleuse, géniale.
- Succès médiatique avec un partenariat très large + Campagne radio en amont.
- Retombées télévisuelles importantes dans les journaux, les émissions sportives, sur les chaînes spécialisées + Diffusion et 2 rediffusions des épreuves Elite par Sport Plus.
- Satisfaction exprimée des partenaires : LDE, Varta et Vedettes de Paris.

Au regard de ce bilan, les orientations du Triathlon de Paris 2011 ont été arrêtées ainsi :

- Etude d'une implantation IDEALE pour accueillir de 5000 à 10000 concurrents à l'horizon 2012/2013
- Extension du temps d'occupation de la Seine (jusqu'à 10H40 / 11H au lieu de 9H40)
- Etude d'une gestion de flux la plus souple possible (concurrents, officiels, public, invités etc.).
- Etude d'une boucle cycliste unique de 40 km.
- Etude des moyens à initier pour des règles de courses plus souples, au regard du public (fort pourcentage de non licenciés)
- Privilégier le week-end précédent le 14 juillet, avec programmation sur les 3 ans à venir / Pour 2011 : 9 et 10 juillet.

5.8 Bilan Equipe de France

Plutôt que de parler de résultats, connus de tous, Frank BIGNET souhaite partager avec le Comité Directeur le concept de performance, qu'il situe au service d'une démarche. Il rappelle l'ambition fédérale consistant à redonner du sens au mot « Performance », généraliser une culture de performance partagée de tous, former une équipe afin de s'inscrire dans une excellence durable.

La performance est un filtre nécessaire aux décisions, et Frank BIGNET réitère toute l'importance à la valoriser et à savoir accepter la singularité du chemin permettant d'y accéder. Ainsi, un système performant doit savoir s'adapter constamment aux évolutions, et conjointement, mener d'autres plans d'actions tout en poursuivant des objectifs à plus ou moins long terme. Il propose différents bras de levier pour atteindre ces objectifs.

Pour 2012 :

- Améliorer les méthodes d'entraînement
- Dynamiser les structures fédérales existantes
- Organiser les structures privées et familiales
- Accompagner les entraîneurs de SHN dans le développement de leur expertise
- Approfondir l'analyse des activités
- Développer les relations avec les clubs et les employeurs (suivi socio professionnel)
- Consolider les rapports avec les instances internationales
- Maîtriser la communication de l'Equipe de France

Pour les Olympiades à venir, et notamment 2013 – 2016 (liste non exhaustive) :

- Renforcer les bras de leviers actuels
- Développer et optimiser le dispositif « IATE ».
- Accompagner les Ecoles de Triathlon ***
- Réorienter l'investissement des Ecoles de Triathlon **

Voire la finalisation de l'Ecole Française de Triathlon pour 2017 – 2024.

Frank BIGNET précise qu'il faudra accepter de gérer un système de plus en plus complexe, les bras de leviers évoluant à travers le temps. Il conclue cette intervention en remarquant que, à l'heure actuelle, il y a un manque de stabilité des indicateurs de performance, mais qu'une réelle dynamique est lancée et que « nous avons le DROIT et le DEVOIR d'y CROIRE ».

5.9 Organigramme DTN 2010 / 2011

Frank BIGNET commente le nouvel Organigramme de la DTN, remis aux membres du Comité Directeur, plus synthétique que le précédent, faisant apparaître uniquement les « pilotes d'actions ». Toutefois, il précise que ces CTS travaillent en équipe sur les différents secteurs, leur rôle étant surtout de centraliser l'information (personnes à contacter en cas de besoins sur le secteur concerné). Frank BIGNET rappelle que Cyril GAUTIER et Jacques CALLAREC ont quitté la F.F.TRI. au 1^{er} septembre 2010 et que la F.F.TRI. accueille trois nouveaux CTS :

- Nicolas BILLARD et Alexandre DODU, tous deux affectés sur le secteur formation et l'accompagnement à la professionnalisation
- Romain LIEUX, stagiaire, qui collabore à la mise en place de l'Ecole Française de Triathlon.

Dominique FRIZZA demande des précisions sur l'item « Communication – Relations et Accompagnement des structures partenaires ». Frank BIGNET explique que c'est un souhait fort du secteur formation, afin d'installer des relations pérennes avec les structures accueillant des stagiaires (DEJEPS / BF3 ou BF4), et ainsi d'accompagner au mieux les stagiaires tout au long de leur cursus, y compris hors temps de formation théorique. Dominique FRIZZA pense que c'est très important, surtout pour les titulaires du DEJEPS qui sortiront en février 2011, et auront besoin de soutien dans le montage de dossiers, leur permettant notamment de financer leurs postes. Il en va aussi de la pérennisation du DEJEPS.

5.10 Les directives techniques nationales 2010 / 2011

En préambule Frank BIGNET rappelle les décrets supports aux directives techniques nationales, et notamment aux missions des CTS auprès des fédérations. Il réprecise les points essentiels de la convention-cadre. Ainsi, les directives techniques nationales s'appuient sur les axes généraux du projet annuel de performance du programme sport, et sur le plan de développement fédéral.

Il propose un document au CD permettant de donner de la cohérence et du poids aux différentes demandes effectuées par les Ligues, au niveau régional, notamment auprès des services déconcentrés de l'Etat (Actions traditionnelles, ETR etc). La présentation se fait au travers de la déclinaison de 4 actions, avec une introduction en lien au Développement Durable.

Le développement durable :

- Finaliser et promouvoir l'écriture de l'Agenda 21 de la F.F.TRI.
- Promouvoir les valeurs du DD.
- Initier et animer une fonction « ressource » au plan national
- Animer un réseau de « référent » au sein des commissions nationales
- Collecter les bonnes pratiques et assurer leur diffusion
- Promouvoir le label « Triathlon durable ».
- Initier et animer un réseau de « référents » sur le territoire
- Développer une stratégie d'alliance et de partenariat
- **Action 1 : Promotion du sport pour le plus grand nombre**
 - Poursuivre l'accroissement du nombre de clubs, de licenciés, d'épreuves
 - Poursuivre la diversification des pratiques pour des publics identifiés
 - Renforcer le partenariat avec les autres fédérations
- **Action 2 : Développement du sport de haut niveau**
 - Performer sur la Série championnat du Monde et sur le Championnat d'Europe
 - Préparer la relève
 - Dynamiser le Parcours de l'Excellence Sportive
 - Performer sur les Championnats du Monde de Triathlon LD et Duathlon CD (+C Europe)
 - Développer les relations internationales
- **Action 3 : Sport et Santé / Prévention par le sport et protection des sportifs**
 - Contribuer à l'optimisation de la santé des SHN
- **Action 4 : Accompagnement de l'emploi, Professionnalisation et Formation**
 - Animer un Centre Nationale de Formation
 - Favoriser la professionnalisation de l'encadrement
 - Assurer la formation des CTN, CTL, entraîneurs de SHN

5.11 Surveillance médicale des athlètes de D1

François LHUISSIER, Médecin Fédéral National, revient vers le Comité Directeur à propos du suivi médical des athlètes de D1, et notamment le dispositif acté lors d'un CD de 2008, de mise en place progressive d'un bilan médical complémentaire.

Rappelant la situation réglementaire pour tout licencié et pour les sportifs de haut niveau, il présente à nouveau le dispositif qui avait été par le CD, à savoir :

- Examen médical : 1 fois par an
- Electrocardiogramme de repos : 1 fois par an
- Electrocardiogramme d'effort sur ergocycle, avec profil tensionnel : 1 fois tous les 4 ans
- Echocardiographie transthoracique : 1 fois dans la vie sportive
- Bilan sanguin : 2 fois par an
- Bandelette urinaire : 2 fois par an
- Bilan bucco-dentaire : 1 fois par an

Après deux années d'application facultative de cette disposition, le bilan fait apparaître un manque certain d'investissement, et les dirigeants de Clubs de D1 y restent « farouchement » opposés, arguant du double problème de coût et de complexité. François LHUISSIER, démontrant aisément que les difficultés pointées par les responsables de Clubs ne sont pas fondées, il souhaite savoir :

- Si les membres du CDF confirment la mise en application de ce dispositif.
- Dans l'affirmative, si les membres du CDF sont favorables à un léger assouplissement du dispositif, l'assouplissement proposé ne remet pas en question l'essentiel, à savoir garantir l'intégrité physique des athlètes.

Philippe LESCURE rappelle les raisons de la mise en place de ce dispositif, considérant que les clubs de D1 sont des clubs d'excellence, et qu'à ce titre ils doivent bénéficier de conditions de pratique tournées vers l'excellence, le suivi médical en faisant partie intégrante. Il précise que l'esprit de cette démarche n'était pas de contraindre, mais bien d'accompagner. Philippe LESCURE propose aux membres du Comité Directeur, de répondre « oui » à la première question posée, à savoir de réaffirmer la volonté fédérale d'un bilan médical complémentaire.

D'autre part, au regard de la présentation de François LHUISSIER, le Président suggère d'adopter cette proposition de simplification du bilan médical complémentaire, et de rencontrer à nouveau les Clubs de D1, dans une réunion qui se déroulera au cours du premier trimestre 2011, en présence de Dominique FRIZZA, Frank BIGNET et de François LHUISSIER qui présentera cette évolution. D'autres points pourront être abordés à l'occasion de ce temps d'échange avec les Clubs de D1.

Jacky BAUDRAND remarque que le débat collectif tel qu'il se déroule ici est intéressant, et que le CD doit avoir la même capacité à le porter auprès des Clubs de D1. Il pense qu'il est essentiel de redonner du sens à cette volonté fédérale, afin qu'elle ne soit pas perçue comme une contrainte, mais bien comme un accompagnement de l'intégrité physique des athlètes, ce qui suppose une démarche intellectuelle toute autre.

Les membres du CDF valident à l'unanimité le maintien du bilan médical complémentaire pour les clubs de D1 ainsi que la proposition de simplification du bilan médical complémentaire.

5.12 Commissions Nationales : point d'information

- François LHUISSIER, Président de la Commission Nationale Médicale adressera un courrier officiel au Président LESCURE pour demander l'intégration d'un nouveau médecin au sein de la Commission Nationale Médicale. Par ailleurs, François LHUISSIER précise qu'il prendra en charge l'accompagnement de l'Equipe de France LD Triathlon en remplacement de Jean Loup BOUCHARD, démissionnaire de son poste.
- Dominique FRIZZA, Président de la Commission Nationale Sportive, a adressé un courrier au Président LESCURE demandant que soient relevés de leurs fonctions, au sein de la commission, Cyril NEVEU et Bertrand HAUDEGOND qui malgré plusieurs sollicitations, n'ont pas répondu à la CNS pour justifier de leurs absences répétées en réunions.
- Dominique SAGARY, Président de la Commission Nationale des Grandes Epreuves, adressera un courrier au Président LESCURE afin de réintégrer François LHUISSIER au sein de la CNGE.

- Pascal GODEL, Président de la Commission Nationale d'Arbitrage souhaite avoir des retours à propos d'une demande faite en Comité Directeur, en début de saison, sur le non respect de la réglementation de certaines Ligues Régionales, notamment de la Ligue de Bretagne, au sujet du port du dossard. Il a été à nouveau interpellé sur des courses, par des duathlètes, ne comprenant pas qu'ils aient le droit de courir avec une ceinture sur les organisations bretonnes, et pas ailleurs. Philippe LESCURE a bien sollicité la Ligue de Bretagne, par écrit, sur ce point. Il réitérera à nouveau cette obligation faite aux Ligues de veiller au respect de la RGF, lors de sa présence à l'AG prochaine de cette Ligue.
- Pascal GODEL fait part d'une dérive qui s'installe au niveau des attestations de licence établies par les Ligues pour les concurrents n'ayant pas leurs licences, et qui ne reprennent pas le document type, édité par la F.F.TRI.. Cédric GOSSE propose que l'application de la RGF sur ce point, à savoir de demander un chèque de caution en cas de non respect de la procédure, soit activée.

6. Affaires Internationales

6.1 Bilan congrès ITU

Le Congrès de l'ITU s'est déroulé à Budapest, du 8 au 13 septembre 2010. La délégation fédérale était composée de Michelle MONSERAT, Patrick SOIN, Denis JAEGER, Françoise HUOT-JEANMAIRE. Philippe LANG a rejoint le Congrès afin de présenter la candidature de Belfort à l'organisation des Championnats du Monde LD 2013.

- Bernard SAINT-JEAN a participé à une commission « Triathlon des neiges ». L'ITU souhaite impulser une nouvelle dynamique autour de cette pratique, et mettre en place un circuit coupe du Monde. L'ITU a déjà sollicité la France, par l'intermédiaire de Denis JAEGER, pour accueillir une épreuve.
- Denis JAEGER a participé à une formation sur l'organisation des épreuves ITU.
- Bernard SAINT-JEAN a été sollicité et invité à se rendre au Maroc par la Fédération Marocaine de Sport pour Tous qui souhaite être accompagnée par la F.F.TRI. afin de créer une Fédération de Triathlon.

Concernant le congrès ITU, Denis JAEGER rappelle le fonctionnement des organisations de droit Canadien, et le fait qu'aucune décision ne se prend en Congrès. Denis JAEGER est intervenu pour demander une prise en compte plus importante des Fédérations, et souligne l'urgence à avoir des représentants français au Bureau exécutif de l'ITU.

L'ensemble de la délégation, à laquelle s'est associée Philippe LESCURE a soutenu l'Equipe de France, les Groupes d'âges (avec des représentants sur le triathlon paralympique) sur ces Championnats du Monde, tout au long du week-end. Philippe LESCURE rappelle sa présence sur 4 compétitions internationales, et toute l'importance pour les Elus fédéraux de s'associer aux athlètes, aux membres de la DTN, médecins, kinésithérapeutes. Il souligne un gros travail de l'encadrement technique, médical, un très bon esprit et une ambiance au service de la performance, un Vrai Club France.

Dominique FRIZZA complète les propos du Président au sujet des représentations fédérales, précisant la présence d'arbitres français sur deux compétitions internationales, son déplacement à Althone et sa participation prochaine à Budapest, à une formation de « facilitateur ».

6.2 Londres 2012

Philippe LESCURE rappelle que les Ligues et Comités Départementaux, les membres du CDF ont été destinataires d'un courrier les invitant à candidater, dans le cadre d'un recrutement de bénévoles, à l'initiative du CNOSF pour Londres 2012.

En lien avec le CNOSF, et notamment les Agences avec lesquelles il a contractualisé, la F.F.TRI. relatera, pour ceux qui le souhaitent, les possibilités d'être présents aux JO de Londres. Frank GASQUET suivra ce dossier.

Le CNOSF qui a la volonté d'ouvrir le plus largement possible le Club France, associera les partenaires fédéraux à ce Club. Ainsi, LDE et Crédit Coopératif pourraient être associés à des opérations de relations publiques au Club France, « sans ticket d'entrée ».

Philippe LESCURE a proposé la candidature de Jacques LAPARADE au Président MASSEGLIA ayant fait appel à candidature pour la gestion du Club France.

7. Questions diverses

Jacky BAUDRAND souhaite être informé de l'avancée du dossier ACOSS. Guillaume FRITSCH rappelle que le dispositif devait être étendu à toutes les Ligues en septembre / Octobre et novembre 2010. Après avoir pris contact avec l'URSSAF et le CNOSF, cela n'a pas pu être mis en place. Il s'avérerait que les tests dans les Ligues Lorraine, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Champagne Ardennes ne sont pas terminés, ils ont pris du retard et le dispositif devrait être étendu début 2011. Une information sur ce point a été communiquée dans le mensuel Triathlète Magazine d'octobre, concernant la convention F.F.TRI. / URSSAF / CNOSF.

Patrick SOIN, Président de Ligue Champagne Ardennes, précise que la réunion d'information vers les clubs a eu lieu en mars 2010 dans sa ligue. Un Club et la Ligue se sont portés volontaires pour un diagnostic. Le club a été audité rapidement, mais la Ligue ne l'a été que début octobre 2010.

Jean-Marc GROSSETETE, Président de la Ligue Rhône-Alpes, n'a été contacté par l'URSSAF que début octobre, et les clubs volontaires aussi ne l'ont toujours pas été.

Frank GASQUET précise que la Ligue Languedoc Roussillon, qui ne fait pas partie du « groupe test », a reçu un avis de contrôle par lettre recommandée avec AR. Emmanuel CHABANNES trouve anormal que des ligues soient contrôlées alors que la convention de partenariat a été signée. Si le contrôle est déclenché avant la signature, cela peut s'entendre, mais après la signature, ce n'est pas logique.

Guillaume FRITSCH rappelle que les Clubs des Ligues non concernées par les tests, qui n'ont pas eu le choix de se positionner par rapport à un diagnostic ne peuvent être contrôlés pour le moment. Par contre, dans les Ligues ayant eu l'information, les clubs qui auraient fait le choix de ne pas demander de diagnostic préventif, peuvent tomber sous la coupe d'un contrôle classique. Par contre, dans les Ligues qui n'ont pas encore eu de réunion d'information et la possibilité de demander un diagnostic, les contrôles doivent être arrêtés, ou transformés en diagnostic préventif. Il demande que les informations remontent à la F.F.TRI. pour transmission à l'ACOSS.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur présence.

Philippe LESCURE
Président

Patrick SOIN
Secrétaire Général